APEEE
Schola Europæa – Bruxelles 1

Association des Parents
de l'École Européenne de Bruxelles 1
Uccle | Berkendael

RAPPORT D'ACTIVITÉ

- 2024 / 2025 -

INDEX

MOT DU PRÉSIDENT **3**
SAC ET EEBI CONSEIL D'ADMINISTRATION **7**
COMITÉ DE SÉCURITÉ ET D'HYGIÈNE **13**
GROUPES DE TRAVAIL **16**
Groupe de travail pédagogique (PedGroup) 16
Groupe de travail sur le bien-être 16
Groupe de travail juridique 17
Groupe de travail sur la communication 18
FÊTE 2025 ..... **20**
PROJETS 2024-2025 ..... **21**
EURÊKA – SERVICE DES OBJETS TROUVÉS À UCCLE **23**
AUTORITÉ CENTRALE D'INSCRIPTION ET POLITIQUE D'INSCRIPTION 2024-2025 ..... **27**
INTERPARENTS ET LE CONSEIL D'ADMINISTRATION **31**
COMITÉ DIRECTEUR DE BRUXELLES ET COOPÉRATION AVEC LES AUTRES APEEES À BRUXELLES **34**
Surpopulation et future structure linguistique des Écoles européennes à Bruxelles 34
RAPPORT DU TRÉSORIER **38**
Exécution du budget pour l'année 2024/25 (au 31/08/2025) 38
Budget proposé pour 2025/26 39

AVERTISSEMENT

Ce document a été traduit de l'anglais vers le français par un logiciel de traduction automatique. Bien que nous ayons fait de notre mieux pour assurer la précision de la traduction, certaines nuances, expressions ou termes spécifiques peuvent ne pas être reflétés avec exactitude. Nous vous remercions de votre compréhension.

LE MOT DU PRÉSIDENT

Chers parents de l'EEBI,

dans ce rapport, nous allons passer en revue les principales activités menées par l'APEEE au cours des années scolaires 2023-2025, en identifiant les défis et les réalisations auxquels nous avons été confrontés en tant que Conseil d'administration au cours de notre mandat de deux ans.

Au cours de cette période, nos bénévoles au sein du Conseil de l'APEEE, des Conseils d'éducation de l'école et de divers groupes de travail ont réussi à mener d'importantes actions de plaidoyer, représentant les parents tant au niveau du système qu'au niveau de l'école : sur les questions de surpopulation, des 180 jours d'école, du BAC, de l'organisation des voyages scolaires, de la sûreté et de la sécurité, etc.

Nos activités ont également compris un travail important lié au fonctionnement de notre association, en particulier la mise en œuvre de nos nouveaux statuts APEEE, approuvés fin octobre 2023, juste avant la date limite imposée aux AISBL comme la nôtre par le nouveau Code belge. Nous vous donnerons également un aperçu des comptes de l'APEEE pour 2023-2024 et 2024-2025, ainsi que de la proposition de projet de budget 2025-2026, qui comprend une proposition d'augmentation de la cotisation annuelle.

Je suis président de notre APEEE depuis deux ans (2023-2025), après que notre précédente présidente, Valentina PAPA, ait décidé de ne pas briguer un second mandat après deux ans de fonction (2021-2023). Je tiens à la remercier d'avoir continué à siéger au sein de notre conseil d'administration et, en particulier, d'avoir accepté de coordonner la fête de l'école en 2025, qui a remporté un franc succès. Je tiens également à exprimer ma gratitude aux deux présidents précédents, Pere MOLES PALLEJA (2013-2017) et Kathryn MÁTHÉ (2017-2021). Au cours des dernières années, ils ont toujours été prêts à nous faire profiter de leurs conseils avisés et de leur disponibilité lorsque nous leur en avons fait la demande, même s'ils n'étaient plus membres de l'Association. Ayant rejoint le conseil d'administration de notre association dès novembre 2020, j'étais conscient de la complexité de la tâche de président et leur aide m'a été précieuse. Je tiens également à remercier les membres du bureau de notre association qui ont contribué à surmonter certaines divisions internes, ce qui est apparu encore plus clairement lors de la modification de nos statuts. Tout d'abord, les trois vice-présidents de notre association (Nadia ROSINI pour la maternelle-primaire d'Uccle, Delphine HÉBERT pour la maternelle-primaire de Berkendael et Nathalie KALOGERAS pour le secondaire), notre secrétaire Sara MILANO et notre secrétaire adjointe Sandrine PIERLOZ, et enfin, nos trésoriers passés et présents (Viktor HAUK et Miklos NAGY). Ils ont tous contribué au bon fonctionnement de l'APEEE en déployant beaucoup d'efforts personnels pour rechercher le consensus et l'intérêt général de l'Association.

Je suis très fier et reconnaissant pour toutes les réalisations de l'APEEE cette année et pour tous les efforts déployés par les membres de l'APEEE, les délégués de l'APEEE aux CE, l'équipe EURÊKA, les coordinateurs et les membres des groupes de travail, ainsi que les délégués au Comité de sécurité et d'hygiène, à l'Autorité centrale d'inscription, au Comité directeur de Bruxelles et à INTERPARENTS. Ce sont eux qui permettent à notre Association de remplir son rôle en tant que partie prenante de notre école et du système scolaire européen. En 2024, Noémie BEIGBEDER et Talia BOATI ont joué un rôle central dans ce que je considère comme la principale réalisation de l'année dernière : l'interdiction des appareils mobiles dans notre école à partir de septembre 2024. La décision de la communauté francophone de Belgique de rendre cette interdiction obligatoire dans

toutes les écoles un an après nous n'a fait que confirmer une décision que nous avions prise en plein accord avec la direction de notre école et avec l'accord de la plupart des enseignants. En effet, leur travail et leur suivi ont été essentiels pour ne pas se contenter d'une norme minimale, mais pour garantir le respect des normes les plus élevées déjà appliquées dans de nombreux pays de l'Union européenne. Ils ont tenu leur engagement envers l' en s'impliquant dans une question clé pour notre association au cours de l'année écoulée : l'utilisation appropriée des appareils numériques pour initier les élèves à l'éducation numérique. Y parvenir sans compromettre l'interdiction des appareils numériques ni obliger nos enfants à apporter des ordinateurs à l'école est un défi que nous devons relever, d'autant plus que l'intelligence artificielle est là pour rester et qu'elle transformera l'éducation et la future vie professionnelle de nos élèves.

Je remercie également tous les membres du conseil d'administration de l'APEEE pour leur soutien et leur coopération constructive. Cette période a été très chargée pour notre association, et je leur suis très reconnaissant pour leur engagement et leur patience pendant ma présidence. Je tiens à remercier tout particulièrement ceux qui ont quitté l'APEEE après s'être engagés avec dévouement, comme Emese SAVOIA-KELETI, qui s'est occupée des questions relatives à la protection des données, et Javier VILLEGAS BURGOS, qui nous a représentés au Conseil de l'enseignement maternel et primaire.

Je tiens également à rendre un hommage particulier au secrétariat de l'APEEE (Selena GRAY et Guendalina COMINOTTI). C'est un plaisir de travailler avec elles au quotidien. Elles font toujours preuve d'une attitude positive et proactive, malgré leur charge de travail importante. Leur aide précieuse nous permet de fonctionner en tant qu'association. Je remercie également notre association sœur, APEEE Services, en particulier son président, Rafael PAPI BORDERIA, et sa directrice, Pascale DE SMEDT, mais aussi, de manière générale, tous les membres de son conseil d'administration, ses groupes de travail et son personnel, qui s'occupent de toutes les questions pratiques dont l'APEEE n'est pas chargée, contrairement à d'autres écoles européennes. Nous savons qu'ils font de leur mieux dans des conditions parfois très difficiles, comme la mise à disposition de casiers ou l'adaptation des bus et de la cantine à un nombre d'utilisateurs plus important que jamais. Au cours de l'année, nous avons amélioré notre coopération grâce à de nouvelles synergies et à une meilleure compréhension mutuelle de nos tâches respectives au sein de notre école.

Je tiens également à remercier tous les parents pour le soutien qu'ils apportent à l'APEEE. Cette année, nous avons organisé avec succès la Fête de l'école 2025. Ce fut un moment important pour reconstruire l'esprit de « communauté scolaire » entre les parents, les élèves, les enseignants et le personnel administratif de l'EEBI après l'édition réussie organisée en 2023, qui était la première après cinq ans. Grâce aux recettes de la fête, fruit de nos efforts communs (32 000 euros), nous pourrons à nouveau financer des projets scolaires pour les deux prochaines années avec la participation de toute la communauté scolaire !

Je voudrais terminer en remerciant le directeur David TRAN et la direction, en particulier Tom CLAES (Berkendael) et les nouveaux directeurs adjoints du secondaire (Emilia MAKARSKA) et du primaire (Anita ŽEPINA), ainsi que leurs assistants Olivier HAZAN (Uccle-Secondaire), Marla CANDON (Uccle-Maternelle et Primaire) et Sylvie JULIOT(Berkendael), sans oublier le directeur adjoint des finances et de l'administration, Jan BELIEN, qui a un rôle particulièrement difficile. Tous ont essayé de travailler dans un esprit communautaire et soucieux d'améliorer les conditions de notre école, sérieusement mise à mal par la surpopulation. Malgré nos points de vue divergents, toutes les parties prenantes ont le même intérêt : éduquer nos enfants afin qu'ils puissent affronter le monde complexe dans lequel ils vivent, et ce dans les meilleures conditions possibles. Je pense que nous avons tous essayé de travailler dans la bonne foi et la confiance mutuelle, même si nous ne sommes pas toujours sur la même longueur d'onde, mais nous avons été ouverts à des décisions consensuelles. La réalisation la plus importante pour 2026 est le résultat de cette approche

constructive : l'accord sur l'ajout de quatre jours d'école supplémentaires à la fin du mois de juin afin de progresser vers les 180 jours d'école. Cette décision a été approuvée par le Conseil d'administration de l'école en septembre 2025, où une décision unanime de toutes les parties prenantes était requise à la suite de la décision adoptée par le Conseil des gouverneurs.

Nous continuerons à travailler au nom des parents dans tous les domaines décrits dans ce rapport et sur toute autre question qui pourrait se poser à l'avenir et qui concernerait les parents.

Cordialement,

Sigfrido M. RAMÍREZ PÉREZ
Président de l'APEEE

L'APEEE à l'École

SAC ET CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EEBI

Conformément à la Convention et au Règlement général des Écoles européennes, l'organe directeur suprême de l'école est le Conseil d'administration de l'EEBI. Le Conseil d'administration de l'école se réunit deux fois par an (généralement en septembre et en janvier). Ces réunions sont présidées par le Secrétariat général des Écoles européennes et réunissent différentes parties prenantes : la Direction, les enseignants, le personnel administratif, les parents et, pour certains points, les élèves. La Commission européenne et Eurocontrol y participent également. La réunion de septembre est axée sur les questions pédagogiques, notamment l'évolution de la population et de la structure des classes, les résultats du baccalauréat, la dotation en personnel et la planification pédagogique/gestion des risques, tandis que la réunion de janvier est principalement consacrée aux questions administratives et budgétaires. Les conseils consultatifs scolaires (SAC) sont internes à la communauté scolaire et sont organisés pour préparer les conseils d'administration ou pour traiter une question particulière concernant l'ensemble de l'école.

En 2024, les réunions du conseil d'administration ont eu lieu le 22 janvier et le 13 septembre, et les SAC officiels se sont tenus le 19 janvier et le 27 juin. En 2025, les conseils d'administration ont eu lieu le 29 janvier et le 22 septembre, et les réunions des SAC le 19 juin et le 26 juin.

Les points soulevés par l'APEEE lors des conseils d'administration de l'EEBI et des réunions régulières du SAC comprenaient :

- **Plans pédagogiques pluriannuels et annuels des écoles :** l'APEEE s'est félicitée de l'attention accordée par le nouveau directeur de l'EEBI aux préoccupations et suggestions de l'APEEE et de la prise en compte de plusieurs d'entre elles dans le plan pédagogique annuel des écoles (APSP) 2024-2025 de l'EEBI, suivant un modèle standard fourni par le Bureau central. En 2025, les Écoles européennes ont entamé un nouveau cycle du plan pédagogique pluriannuel (cinq ans), qui doit être révisé dans trois ans afin de confirmer ou de modifier les priorités. L'APSP s'est notamment concentré sur l'évaluation des résultats du rapport PISA afin d'améliorer l'enseignement, ce qui deviendra d'autant plus important que notre école sera à nouveau évaluée par PISA en 2026. Les trois priorités spécifiques de notre plan pédagogique pluriannuel sont cohérentes avec les deux objectifs déjà poursuivis en 2024 : d'une part, renforcer l'harmonisation et la culture des pratiques partagées et des synergies entre les sections/cycles/les deux sites, et d'autre part, veiller au bien-être des élèves et du personnel dans une atmosphère positive. Notre principale critique à ce stade était qu'ils devaient avoir des objectifs plus spécifiques, assortis de délais et permettant de suivre les progrès ou les régressions lors des discussions au sein du Conseil de l'éducation. Dans le plan pluriannuel, ils ont désormais ajouté comme nouvelle priorité spécifique la création de partenariats avec des universités européennes afin d'attirer des enseignants qualifiés, dont la pénurie devient un problème dans une école surpeuplée (plus précisément au niveau secondaire). Dans le plan annuel pour 2025-2026, l'école a créé une harmonisation plus visible entre les sites et élaboré une politique de bonne conduite pour le secondaire, comprenant une auto-évaluation par les élèves et une nouvelle politique de bien-être. Le succès de l'interdiction des téléphones à l'école, qui a permis d'améliorer l'atmosphère, suscite une satisfaction générale.
- **Inspection générale de l'école (2018-2023) :** les performances pédagogiques de notre école ont été évaluées le 13 mars 2024. Il s'agissait d'un bilan important des dernières années, qui portait sur l'ensemble de l'école au cours des six années précédentes. À la suite de l'auto-évaluation réalisée par les élèves et les membres du personnel, l'APEEE a élaboré un questionnaire en ligne afin de permettre aux parents de réagir à la demande concernant

ce qui fonctionne bien et ce qui doit être amélioré dans notre école, en suivant le modèle de l'évaluation. Un point à améliorer qui ressort de cette enquête : la communication de la direction (elle devrait être plus claire, plus transparente et plus rapide). De manière plus générale, nous avons souligné la nécessité de reconsidérer la création d'une meilleure atmosphère avec des éléments liés à la prévention du suicide et aux politiques de santé mentale (voir ci-dessous). En matière d'harmonisation, nous avons souligné qu'il existait des différences persistantes entre les sections d' s linguistiques au niveau secondaire et en particulier pendant le baccalauréat (en mathématiques notamment). Nous avons suggéré une meilleure différenciation dans l'enseignement afin de s'adapter aux besoins des élèves. Les absences, et en particulier les absences prolongées des enseignants, constituaient un problème à analyser. L'évaluation a finalement donné des résultats satisfaisants pour notre école, avec plus de 90 % de résultats satisfaisants ou pleinement atteints sur différents points par rapport à 2018. Les quatre éléments pleinement atteints de l'évaluation étaient les suivants : un contexte européen favorisant la compréhension mutuelle et le respect de la diversité dans un environnement multiculturel ; une variété de méthodes d'enseignement et d'apprentissage utilisées de manière appropriée par les enseignants ; une gestion efficace de la classe par les enseignants ; et enfin, la politique de soutien éducatif est respectée. Selon l'évaluation, les points à améliorer sont les suivants : les élèves ne sont pas tout à fait capables d'évaluer leur propre travail. L'excellence n'est pas encore atteinte, mais s'est améliorée, dans l'harmonisation de la planification entre les sections et dans le respect des besoins individuels des élèves. Cependant, même si des résultats satisfaisants ont été obtenus, aucun progrès n'a été réalisé en ce qui concerne la mise en place d'une structure plus efficace pour les cours, la diversification des méthodes d'enseignement et d'apprentissage, l'activation des élèves dans leur apprentissage et la mise en œuvre de la politique des écoles européennes en matière d'évaluation. Les recommandations étaient les suivantes : 1) L'école développe des stratégies d'évaluation qui font partie intégrante des cours, car cela favorise l'autonomie des élèves et crée des possibilités de différenciation ; 2) Les écoles maternelles et primaires des deux sites devraient élaborer un cadre permettant l'échange de bonnes pratiques et le développement commun de politiques et de pratiques de manière systématique ; 3) Le bien-être doit être amélioré grâce à la mise en œuvre de programmes et de projets ; 4) Poursuivre l'élaboration de politiques avec les enseignants dès le début. Nous pensons qu'il est important de ne pas oublier ces éléments et nous considérons que le plan pédagogique annuel 2025-2026 va dans la bonne direction, même si la question des absences et, plus généralement, la gestion des absences et des remplacements des enseignants ne s'est pas améliorée, mais détériorée. Cela n'est peut-être pas toujours de la responsabilité de l'école, mais nous avons demandé à celle-ci d'élaborer une stratégie pour éviter que cela ne se reproduise à l'avenir et pour trouver rapidement des remplaçants, même si l'on nous a dit que diverses politiques ont été mises en place au niveau des différentes écoles de Bruxelles pour remédier à la pénurie d'enseignants recrutés localement. L'école a inclus cela parmi les quatre principaux risques pédagogiques dans notre école pour 2025-2026.

- **Politique de protection de l'enfance :** nous avons suivi l'élaboration du cadre politique pour le bien-être des élèves des Écoles européennes et les recommandations du groupe de travail sur la politique de protection de l'enfance (réf. 2021-12-D-31-en-4) qui ont été adoptées par le Conseil supérieur en avril 2022. Nous avons également soutenu les appels du Comité des élèves visant à mieux traiter les questions de santé mentale des élèves. Cela est devenu particulièrement pertinent, car nous avons eu deux cas de suicide dans notre école en moins d'un an, ce qui a suscité une grande inquiétude chez tous les parents et toutes les sections. Nous pouvons vous informer qu'en 2025, nous avons obtenu pour 2026 un soutien psychologique supplémentaire à l'école. Nous avons exhorté l'école à créer ou à mettre à

jour ses propres politiques en matière de protection de l'enfance, de harcèlement, de bonne conduite, de toxicomanie, de santé, de sécurité, de santé mentale, etc. et à veiller à la mise en place de structures de soutien et d'éléments curriculaires essentiels. Une série de documents internes ont été discutés et approuvés par l'école, et l'APEEE a également organisé une série de réunions d'information avec des spécialistes à l'intention des parents et des élèves, mais ouvertes aux enseignants et à l'administration. Nous avons contribué à l'adoption de la politique relative aux smartphones et souligné l'importance de sa mise en œuvre. Cela est devenu particulièrement important car la principale réalisation de notre communauté scolaire a été d'interdire à partir de septembre 2024 les appareils numériques pendant les heures de cours jusqu'en S5, avec l'autorisation de les utiliser à des fins pédagogiques en S6/S7 et dans des espaces dédiés. Cette mesure s'est également avérée nécessaire en raison des premiers cas d'utilisation abusive de photos prises à partir de téléphones, puis manipulées par l'intelligence artificielle avec un contenu offensant pour les élèves de l'école par d'autres élèves. Cela a donné lieu à des mesures disciplinaires, notamment l'expulsion de l'école.

- **Apportez votre propre appareil - Éducation numérique :** L'APEEE a également accepté à cet égard que l'école facture 5 euros pour l'année 2024/2025 (uniquement pour les élèves du secondaire) pour les mesures d'accompagnement de cette politique, consistant notamment en du matériel numérique à usage pédagogique afin d'éviter que la fin des téléphones ne compromette l'initiative des enseignants qui avaient besoin d'appareils numériques dans leurs classes. L'APEEE a demandé que cette contribution temporaire et exceptionnelle ne remplace pas l'inscription dans le prochain budget de l'école d'un fonds dédié à tout le matériel nécessaire à l'enseignement numérique, et l'école a convenu que les smartphones ne sont pas des appareils adaptés à un usage pédagogique pour l'enseignement numérique, les ordinateurs étant les appareils les plus appropriés. Ces 5 euros ont été supprimés dans la planification des dépenses pour 2025-2026. De sa propre initiative, l'APEEE a obtenu un document du secrétaire général du Parlement européen concernant le droit des écoles européennes à recevoir du matériel informatique recyclé du PE pour une utilisation dans les écoles lorsque cela est approprié. Ce document a été présenté au conseil d'administration de l'APEEE afin d'éviter qu'un projet pilote sur le BYOD n'oblige les familles à acheter des ordinateurs pour certains élèves du secondaire de niveau supérieur, ce qui les exposerait davantage aux écrans récréatifs. L'école a fait valoir qu'elle ne disposait pas des ressources humaines nécessaires pour gérer un plus grand nombre d'ordinateurs en termes de configuration et de maintenance. L'APEEE a proposé de s'en charger éventuellement avec des bénévoles si l'école n'était pas en mesure de le faire, mais l'école doit d'abord évaluer les besoins des enseignants en matière d'ordinateurs pour le projet pilote et déterminer comment les enfants sans ordinateur ne seront pas laissés pour compte dans l'éducation numérique. Pour l'APEEE, la question ne se pose pas seulement en termes de prix des ordinateurs, mais aussi en termes de risques liés au fait d'apporter quotidiennement un ordinateur à l'école et de risques liés à la cybersécurité dans le cadre d'une politique dont l'objectif devrait être l'éducation numérique et non l'apport d'un appareil, qui devrait être fourni sur place par l'école.
- **Heures d'enseignement perdues et 180 jours d'école :** l'APEEE a réitéré sa préoccupation concernant les heures d'enseignement perdues, c'est-à-dire les heures de cours non dispensées, que ce soit en raison de l'absence d'enseignants non remplacés (ou remplacés par des enseignants qui ne sont pas aptes à poursuivre l'enseignement du programme, par exemple parce qu'ils ne parlent pas la langue) ou de jours d'école annulés. Nous avons demandé à l'école une analyse et des statistiques détaillées sur les absences et les remplacements, ainsi que le suivi du plan d'action de l'école. L'école n'a pas encore répondu à cette demande, mais elle a inscrit les « absences » dans le registre des risques

de notre école pour 2025-2026 en tant que deuxième risque. En ce qui concerne les 180 jours, cela a également posé problème dans d'autres écoles de Bruxelles. Au niveau du système, il a été conclu que chaque conseil d'école devra à l'avenir décider à l'unanimité quelles activités doivent être proposées pendant au moins une semaine et si les 180 jours peuvent être réduits et dans quelle mesure. Il s'agit d'un pas en avant, car jusqu'à présent, les 180 jours n'étaient pas respectés et le conseil d'école n'était pas en mesure de se mettre d'accord sur la planification d'activités de remplacement. Lors de la réunion du conseil d'administration de septembre 2025, toutes les parties prenantes ont convenu, après coordination interne et concessions mutuelles, que l'application de ces changements serait testée de manière transitoire cette année pendant une période de quatre jours au cours de la première semaine des examens oraux du baccalauréat (du mardi 23 juin au vendredi 26 juin 2026) et concernerait tous les élèves de S1 à S4 sur une base volontaire et avec préinscription. À la demande de l'APEEE, les élèves de S5-S6 se verront proposer une offre plus importante que celle actuelle en matière d'expérience professionnelle et d'actions citoyennes pour tous, de manière à augmenter considérablement la couverture de ces programmes. Le manque de places disponibles sur le campus nécessitera de trouver des activités pédagogiques en dehors du campus et ces sorties nécessiteront la contribution financière des familles (estimée à moins de 30 euros par jour) et la disponibilité du personnel enseignant et administratif de l'école. L'APEEE sera consultée sur l'offre et une proposition sera soumise pour approbation en janvier 2026, de manière à ce que les familles puissent choisir sur une base volontaire. L'APEEE comprend qu'il s'agit d'un projet provisoire à titre expérimental et qu'il pourra être modifié l'année prochaine après évaluation de ces nouvelles activités pédagogiques.

- **Surpopulation dans les écoles bruxelloises :** Nous avons fait part de nos préoccupations concernant les longs retards dans la construction d'une cinquième école, désormais prévue pour 2030. Même après l'ouverture de l' E d'Evere, les écoles bruxelloises sont toujours en surcapacité, et même lorsque la 5e école sera livrée en 2030, nous serons toujours dans une situation de surpopulation. De plus, il n'est pas prévu d'adapter les sites existants à Bruxelles 1 pour répondre aux besoins croissants dans le secondaire, à part l'adaptation d'espaces qui n'étaient pas initialement destinés à devenir des salles de classe. L'APEEE a exhorté la direction de l'école à inclure les risques liés à la surpopulation dans le registre des risques pédagogiques afin de signaler les défis aux organes décisionnels du système scolaire européen. L'EEBI a réduit le risque de surpopulation jusqu'en septembre 2023, tandis que d'autres écoles européennes de Bruxelles l'ont évalué comme un risque majeur. En septembre 2024, l'école l'a élevé au niveau de risque élevé (20). En 2025 (3 469 élèves à Uccle et 965 à Berkendael), notre école est restée stable par rapport à 2024 (3 460 à Uccle et 984 à Berkendael), avec une surcapacité à Uccle de 369 élèves par rapport à la capacité théorique de 3 100 élèves (la capacité théorique de Berkendael est de 977 élèves). Cela contraste avec la surpopulation de 508 élèves (sur une capacité théorique de 2 462) à Woluwe et de 630 à Ixelles (sur une capacité théorique de 2 551), et est similaire à la situation de Laeken (310 sur une capacité théorique de 2 943). La tendance générale est préoccupante, car on observe une augmentation d'environ 200 élèves par an dans le secondaire et une diminution de 200 élèves dans le maternel et le primaire (en 2025, respectivement 9 223 et 5 425 contre 9 050 et 5 631 en 2024), ce qui montre clairement que les pénuries dans le secondaire sont structurelles et non temporaires. La seule solution trouvée par les Écoles européennes est d'accélérer le transfert dès septembre 2026 de toutes les classes maternelles et primaires du site de Woluwe vers le site d'Evere à Bruxelles 2 (où 690 places sont disponibles en maternelle et primaire) et de transformer le campus de Woluwe en un site exclusivement secondaire. En théorie, cela permettra non seulement de libérer de l'espace pour les installations secondaires, mais aussi de créer de nouvelles salles

de classe secondaires à Woluwe, qui ne seront pleinement disponibles qu'à partir de septembre 2029. Le comité directeur de Bruxelles discutera de ces possibilités et d'autres solutions pour remédier à la surpopulation, mais l'une des possibilités envisageables est la création d'une école accréditée supplémentaire, comme celle qui existe déjà à Argenteuil.

- **Communication :** L'APEEE s'est engagée à améliorer plusieurs aspects de la communication de l'école. Il s'agit notamment d'une meilleure communication des mesures clés, d'une communication quotidienne plus ciblée et plus pertinente, d'une indication claire des procédures de plainte et de signalement, et d'une meilleure utilisation du site web de l'école. De plus, nous avons demandé que la politique de communication de l'école soit traitée en priorité, même si nous avons reconnu qu'il n'y avait pas de budget pour un poste de spécialiste de la communication au sein du personnel, malgré le recrutement d'un nouveau spécialiste du RGPD qui pourrait également devenir une personne-ressource pour certaines des questions liées à ce qu'il faut communiquer et comment. Certains des exemples d'amélioration de la communication pendant cette période concernaient la communication lors de divers incidents difficiles, notamment des actes de vandalisme (que l'APEEE a condamnés). La communication en 2025 ne s'est pas non plus améliorée de manière substantielle et les parents sont restés dans l'ignorance d'informations importantes concernant les absences ou les voyages. Nous sommes conscients que la surpopulation du secondaire, due non seulement à l'arrivée d'élèves de Berkendael, mais aussi à celle de nouveaux élèves, crée de sérieux problèmes d'organisation qui contraignent l'administration de l'école à travailler sous une pression constante et limitent donc sa capacité à réagir et à anticiper les problèmes. Cependant, cela peut également détériorer la confiance des parents dans l'école si les absences sans remplacement dépassent certaines limites et si les solutions ne sont pas communiquées aux parents de manière diligente.
- **Voyages scolaires et projets :** Une discussion est en cours sur l'avenir des voyages obligatoires en P4, en particulier les voyages à la neige, que l'école envisage d'annuler. Lors de la discussion au sein du Conseil, la Direction a mentionné que l'EEBI est l'école de Bruxelles qui organise le plus de voyages avec nuitées (alors que seuls deux par cycle sont obligatoires et liés au programme scolaire) et qu'une réduction ou un raccourcissement des voyages serait bien accueilli par les enseignants. Nous avons également appelé l'école à respecter le rôle des conseils d'éducation dans la planification des voyages scolaires de l' , conformément aux règles des Écoles européennes. Une série de plaintes ont également été formulées concernant la qualité et le prix des voyages avec une nouvelle agence commune à toutes les écoles et une évaluation est en cours sur les voyages spécifiques à réaliser par notre école en termes de contenu pédagogique et de répartition des coûts.
- **Alignement du programme pédagogique et coordination des deux sites scolaires et au sein des cycles :** bien que l'EEBI soit considérée comme une seule école, l'APEEE a souligné la nécessité de supprimer les différences entre les deux sites maternelle/primaire dans la mise en œuvre du programme pédagogique et d'autres activités (par exemple, les cours de natation, les voyages scolaires), car cela crée des inégalités et des frustrations inutiles au sein de la communauté scolaire. De même, il a été demandé d'accorder une plus grande attention aux différences de résultats entre les différentes sections au niveau secondaire, comme le montrent les résultats de la S5 et du BAC. Cette année, la grande question était la plainte générale concernant les examens de chimie et de mathématiques, mais qui touchait également d'autres écoles. Dans les débats sur les différences de résultats dans ces matières, et plus généralement entre les sections linguistiques, l'argument avancé par les enseignants et les parents était la taille des classes de chaque cohorte comme raison explicative de la différence de performance. L'APEEE a chargé deux bénévoles d'analyser les données historiques des résultats du baccalauréat de notre école afin de tirer des

conclusions en coopération avec la direction de l'école.

- **Gouvernance des parties prenantes :** les parents ont continué à soutenir que nos organes consultatifs devraient avoir un rôle consultatif clair dans l'élaboration des politiques et des programmes de l'école. Ces organes manquent de procédures internes claires : les pièces justificatives sont souvent retardées ou manquantes, il y a peu ou pas de vote formel et la prise de décision est vague. Dans ce contexte, nous avons remis en question l'efficacité de ces organes pour orienter la stratégie éducative, assurer la surveillance nécessaire, suivre les résultats pédagogiques et garantir le respect des règlements et des politiques du système. Après cette plainte concernant le fait d'être confrontés à un fait accompli avec la suppression unilatérale des voyages, et à la demande du secrétaire général adjoint, la question est revenue à sa place naturelle, à savoir les conseils d'éducation, qui sont désormais revitalisés. La direction a proposé de réduire la taille des conseils d'éducation en supprimant la présence d'un représentant par section linguistique, mais nous avons manifesté notre opposition, car ces réunions sont des moments cruciaux pour le caractère démocratique et participatif de la communauté scolaire. Les réunions pourraient être productives si les groupes de travail les préparaient à l'avance, même si l'on tente de rationaliser le nombre de groupes de travail. Les parents ont soutenu la création de groupes de travail, mais ont demandé que le travail soit structuré et hiérarchisé afin de déboucher sur des résultats concrets. Une nouvelle possibilité est désormais envisagée : une réunion préparatoire entre les vice-présidents de l'APEEE et le vice-directeur afin de limiter l'ordre du jour et la durée des réunions, qui deviendraient ainsi plus concluantes pour une action commune.

COMITÉ DE SÉCURITÉ ET D'HYGIÈNE

Le comité de sécurité et d'hygiène ne s'est pas réuni au cours de l'année scolaire 2024-25, et les représentants de l'APEEE demanderont un calendrier régulier de réunions pour la nouvelle année scolaire. Cependant, les délégués ont été en contact tout au long de l'année avec le responsable de la sécurité de l'école afin de discuter des questions émergentes en matière de sécurité et d'hygiène. Les délégués actuels sont Santiago A. CALVO RAMOS et Noémie BEIGBEDER (Uccle), ainsi que Peter KOCVÁR et Alejandro JIMÉNEZ GARCÍA (Berkendael).

À l'entrée Opstal (Uccle), l'École n'a toujours pas mis en place une nouvelle évaluation de la sécurité de l'entrée de la porte Opstal (après avoir rejeté et refusé de payer l'évaluation réalisée par VIAs) ni étudié les possibilités d'ouvrir l'entrée Vert Chasseur aux élèves et à leurs familles. Sur une note plus positive, le petit passage reliant la Chaussée de Waterloo à l'entrée Opstal a été pavé et rénové, offrant désormais une alternative utile à la rue principale qui mène à l'entrée Opstal. L'année dernière, la Commission européenne a envoyé des experts en sécurité pour contrôler la sécurité de l'entrée des écoles, afin d'empêcher l'entrée d'intrus. L'école a désormais renforcé la sécurité des entrées Waterloo et Opstal (Uccle) conformément aux recommandations.

Au-delà de l'accès aux sites scolaires, les délégués ont contacté à plusieurs reprises le responsable de la sécurité et de l'hygiène de l'école.

On continue de signaler que certains enseignants n'utilisent pas les compteurs de CO2 existants pour garantir une bonne ventilation dans les salles de classe du primaire et du secondaire, certains compteurs de CO2 étant cassés. L'école a remplacé les compteurs cassés, mais le faible respect des règles semble être un problème récurrent.

La sécurité des barres fixes de l'aire de jeux de l'école primaire d'Uccle a été un problème récurrent cette année, avec plusieurs incidents liés à la sécurité. L'école les a réparées, mais a finalement dû les fermer en raison d'une utilisation abusive par les élèves.

Un élève s'est également blessé dans le gymnase de l'école primaire en raison d'une fuite dans le toit et parce qu'il n'avait pas respecté les consignes lui interdisant de courir dans la zone concernée. La zone touchée a ensuite été bouclée. On ne sait pas si la fuite dans le toit a été réparée, mais cela relève de la compétence des autorités belges (Régie des Bâtiments).

Une fuite d'eau récurrente dans la salle Michelangelo du bâtiment des arts du secondaire (Uccle) a également été signalée par les parents et, là encore, reste un problème à résoudre par les autorités belges.

Enfin, des plaintes ont également été formulées concernant l'utilisation abusive des toilettes de l'école par les élèves du secondaire, qui s'y rendent pour vapoter ou consulter leur téléphone portable.

On continue de signaler que les enseignants n'utilisent pas les détecteurs de CO2 existants pour garantir une bonne ventilation dans les salles de classe du primaire et du secondaire, certains détecteurs étant cassés. L'école a remplacé les détecteurs cassés, mais le faible respect des règles semble être un problème récurrent.

À Berkendael, les travaux visant à améliorer la sécurité incendie de l'école ont été la priorité. L'école avait commandé une évaluation indépendante de la sécurité incendie qui a révélé de graves problèmes. Celle-ci a ensuite été transmise à la Régie des Bâtiments, qui a contesté l'analyse, demandé une contre-expertise et n'a pas encore commencé les travaux. Dans l'intervalle, l'école a pris des mesures préventives en redistribuant les enseignants et les élèves afin de réduire

l'occupation des bâtiments concernés et d'atténuer ainsi les risques liés à la sécurité incendie. Au-delà de cela, des initiatives ont été prises pour répondre aux problèmes soulevés par les parents, tels que le niveau de bruit dans la cantine et les températures élevées en été.

Les activités de l'APEEE

GROUPES DE TRAVAIL

Groupe de travail pédagogique (PedGroup)

Réseau des enfants surdoués

En 2024-2025, le réseau des enfants surdoués a continué à soutenir les parents et à assurer la liaison avec l'école sur les sujets concernant les élèves surdoués.

- Nous avons mené une enquête afin de mieux comprendre les besoins des élèves surdoués de notre école.
- En collaboration avec l'école, nous avons organisé un module de transition ainsi que des actions complémentaires tout au long de l'année scolaire pour les élèves de P5-S1.
- Nous avons continué à fournir des informations aux parents.
- Nous avons fait pression sur l'école pour qu'elle inclue la formation des enseignants et assure la continuité des dossiers concernant les besoins des élèves surdoués.
- Nous avons collaboré étroitement avec le groupe de soutien éducatif, car certains de nos membres ont un profil combiné.
- Nous avons échangé avec d'autres écoles de l'UE qui mettent en place leurs réseaux sur les enfants surdoués.

Groupe de travail sur le bien-être

Le groupe de travail « Bien-être » (WB Working Group) a pour objectif d'accompagner les élèves, par l'intermédiaire de l'école et des parents, dans leur développement personnel, mental et social. Les membres du groupe, grâce aux commentaires et à la contribution active des parents, examinent les défis auxquels sont confrontés aujourd'hui les enfants, les parents et parfois les enseignants. Le groupe Bien-être est actuellement coordonné par Sara DAGOSTINI, avec le soutien de Zsuzsa BLASKO, Krisztina SZABÓ et Noémie BEIGBEDER.

Le groupe se concentre principalement sur :

- L'intelligence émotionnelle
- L'abus de substances et les addictions
- Le harcèlement et le cyber-harcèlement
- EVRAS (Éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle)
- Internet et réseaux sociaux sécurisés
- Santé mentale

Actions 2024-2025

En 2024-2025, l'année scolaire a reproduit le cadre WB de l'année précédente, car les commentaires reçus étaient globalement positifs.

L'école a présenté le cadre des activités de bien-être, en mettant l'accent sur des ateliers spécifiques (externes ou internes) en classe pour le secondaire et les différents niveaux. À partir de la S4, les discussions ont principalement porté sur les techniques de gestion du stress, afin d'aider les élèves à gérer leur anxiété et leur stress liés aux examens. L'école a confirmé la nouvelle politique relative

aux smartphones, qui interdit leur utilisation dans l'enceinte de l'établissement depuis le début de l'année scolaire, en septembre 2024. Dans l'ensemble, cette politique a eu un impact positif sur la vie scolaire.

L'accent a continué d'être mis à la fois sur les politiques, l'élaboration et la révision afin de se conformer au cadre approuvé par le Conseil supérieur ou les écoles européennes, et sur la garantie des activités de bien-être de l'école pour chaque niveau en fonction des besoins. La direction de l'école a rédigé les politiques en matière de bien-être, de comportement et de prévention du suicide et en a discuté avec le groupe de travail.

Au secondaire, des activités de bien-être ont été prévues pour chaque niveau :

- en S1 : mentorat avec un élève de S5, team building, atelier de gestion des émotions en classe avec le psychologue scolaire
- en S2 : gestion des émotions, dangers d'Internet et fausses informations
- en S3 : EVRAS, avec des intervenants externes (en français et en anglais)
- en S4 : programme sur les addictions et les drogues
- en S5 : mentorat pour les élèves de S1 et EVRAS axé sur le consentement
- en S6 : Orientation vers l'université
- en S7 : Sécurité routière

Des ateliers de méditation et de sophrologie ont été organisés et proposés par le Comité des Élèves (CdE) ou à l'initiative de certains enseignants. L'école a également organisé la participation d'un groupe à un marathon afin de renforcer l'esprit communautaire.

Le groupe de travail Respect & Propreté s'est réuni plusieurs fois au cours de l'année pour lutter contre le manque général de respect envers les bâtiments, les équipements et le personnel de l'école. Il s'est efforcé de trouver des moyens de sensibiliser les élèves à l'importance de préserver l'environnement pour le bien-être de la communauté scolaire. Il a également cherché à renforcer le respect envers le personnel. Les enseignants ont été invités à proposer des activités en classe sur ces questions.

Perspectives 2025-2026

Les activités de bien-être pour l'année à venir n'ont pas encore été discutées avec l'école, mais le cadre est en place depuis quelques années. Il est stable et efficace, il devrait être reproduit pour l'année scolaire. Les politiques de bien-être seront finalisées, en collaboration avec l'APEEE, et le groupe de protection de l'enfance sera relancé.

Groupe de travail juridique

Le groupe de travail juridique conseille le conseil d'administration de l'APEEE sur les questions juridiques qui se posent dans le cadre du fonctionnement de l'[1] . Le groupe de travail ne prend pas

[1] Les conseils fournis par le groupe de travail ou l'un de ses membres à titre individuel ne visent pas à remplacer les conseils ou l'assistance juridiques sollicités ou fournis par des sources externes telles que des conseillers juridiques externes indépendants ou des organismes gouvernementaux. Par conséquent, ni le groupe de travail ni aucun de ses membres ne peuvent être tenus responsables de l'inexactitude, du retard ou de l'omission dans la fourniture de ces conseils ou de cette assistance. Toute assistance fournie aux parents ou aux élèves, par exemple dans le cadre de questions disciplinaires, tient compte des intérêts de l'École dans son ensemble, y compris ceux des autres élèves concernés, de sorte que le rôle du groupe de travail ne peut pas toujours être assimilé à celui d'un avocat de la défense. Lorsque cela est jugé opportun, les parties concernées seront invitées à faire appel à un avocat externe, à leurs frais et sous leur responsabilité.

de décisions, mais rend compte au conseil d'administration de l'APEEE pour toute décision à prendre, et son rôle est par définition réactif. Le groupe de travail juridique est actuellement coordonné par Jan TYMOWSKI.

Le groupe de travail juridique fonctionne principalement par échange de courriels, avec des réunions occasionnelles. Nous communiquons avec les interlocuteurs concernés, tels que les autorités scolaires, sur des dossiers individuels sous l'égide du conseil d'administration de l'APEEE, et rendons compte périodiquement au conseil d'administration de l'APEEE. Le groupe de travail juridique est sollicité sur un large éventail de questions, parfois dans des délais relativement courts. Afin d'accroître l'efficacité de l' , des groupes ont été constitués sur les thèmes suivants :

- Questions disciplinaires
- Questions statutaires (y compris la coopération entre l'APEEE et les services de l'APEEE ainsi que leurs relations avec l'école)
- Questions juridiques générales (y compris les aspects autres que statutaires du droit belge)

Le groupe de travail reste ouvert à toutes les personnes intéressées et déterminées à fournir le meilleur d'elles-mêmes dans la mesure de leurs capacités et de leur disponibilité.

Activités 2024-2025

Le groupe de travail juridique a continué à suivre la mise en œuvre des nouveaux statuts de l'APEEE (adoptés en octobre 2023) et a également traité des dossiers tels que :

- Conseils sur le rôle et le statut de l'APEEE au sein de la communauté scolaire (participation aux réunions, fonctionnement, gouvernance)
- Conseils sur l'interprétation et le respect des règles scolaires et du système, ainsi que sur les questions de gouvernance des Écoles européennes
- Conseils sur les problèmes avec des enseignants individuels et les problèmes de harcèlement
- Assistance à plusieurs étudiants et à leurs parents dans le cadre de procédures disciplinaires

Conseil à la demande du Comité des étudiants concernant leur application mobile (MyEEB1)

Perspectives 2025-2026

À l'avenir, aucun programme de travail détaillé ne peut être établi, à l'exception des questions déjà en cours ou prévisibles à ce jour. Les thèmes prévisibles sont les suivants : veiller à la mise en œuvre des nouveaux statuts de l'APEEE ; sélectionner les représentants du groupe de travail juridique aux groupes de travail concernés et mettre en œuvre les procédures connexes (par exemple, sur la sécurité sur Internet, le harcèlement et la toxicomanie) ; continuer à soutenir l'APEEE sur les questions relatives au RGPD et à l'AISBL ; conseiller l'APEEE sur les accords et conventions, y compris la convention de sécurité avec l'École ; veiller au respect des règles du système et des questions générales de gouvernance des Écoles européennes.

Groupe de travail « Communication

En 2025, le groupe de travail sur la communication s'est principalement concentré sur la refonte et le développement du nouveau site web de l'APEEE. L'objectif est de lancer le nouveau site web début 2026.

Le groupe de travail Communication a également relancé les newsletters de l'APEEE (voir la newsletter de l'APEEE du printemps 2025). L'objectif serait de publier une newsletter bimestrielle, informant les parents des questions d'actualité et des progrès des groupes de travail.

FÊTE 2025

Le samedi 17 mai 2025, la fête scolaire de l'EEBI a eu lieu sur le campus d'Uccle. Il s'agissait d'une célébration unique pour les deux sites de l'école, avec la participation d'Uccle et de Berkendael, proposant un programme riche en activités de la M1 à la S7, des tournois sportifs, des stands d'activités et de jeux, un tour culinaire de l'Europe, des concerts et des spectacles.

La fête a été co-organisée par l'école, l'APEEE, les Services de l'APEEE, le Comité des élèves et, surtout, elle a été un succès grâce à la contribution extraordinaire de tous les enseignants, parents et élèves bénévoles, issus de toutes les sections linguistiques.

Un événement réussi avec :

- 69 stands proposant de la nourriture, des activités, de l'art et des jeux, tenus par les parents, les enseignants et les élèves
- Des activités sportives variées (football, volley-ball, tchoukball, etc.). Certaines ont été co-organisées avec l'école et d'autres par les parents
- 3 associations caritatives (projets en Zambie, au Guatemala et pour les girafes)
- deux scènes pour les spectacles : une scène principale au Château et un deuxième espace à Platon Agora pour des spectacles animés et des danses

Environ 65 000 billets papier ont été vendus. De nombreux participants ont apprécié la possibilité d'utiliser Payconiq directement aux stands. Il y avait parfois de longues files d'attente aux points de vente de billets de l'APEEE, mais dans l'ensemble, les participants ont gardé le sourire et fait preuve de patience ! MERCI !

Financement des projets scolaires : environ 32 000 euros de fonds collectés après remboursement des frais pour le financement des projets scolaires !

Une nouveauté de la Fête de l'école de cette année a été l'introduction de gobelets réutilisables (photo) afin de réduire les déchets pendant l'événement. Les gobelets réutilisables ont été fournis par l'APEEE pour la fête, afin d'être utilisés et vendus dans les stands de restauration et aux points de vente de billets au prix de 1 billet papier (1 euro). Malheureusement, comme de nombreuses boissons étaient proposées en petites bouteilles ou en canettes, peu de participants ont acheté les gobelets réutilisables. C'est un point sur lequel nous devons réfléchir afin d'améliorer la prochaine fête.

La capacité d'accueil du campus étant limitée pour des raisons de sécurité, la fête n'était ouverte qu'aux membres de la communauté scolaire de l'EEB1 : enseignants/personnel scolaire et leurs enfants, élèves, parents d'élèves (max. 2 adultes par famille), frères et sœurs. L'APEEE a fourni une invitation Eventbrite pour que les participants puissent s'inscrire. Le nombre final de participants inscrits était d'environ 9 000. La gestion des entrées/sorties s'est déroulée sans encombre grâce aux gardes de l'école, en coopération avec les bénévoles de l'APEEE, et nous n'avons jamais atteint la capacité maximale au cours de la journée.

PROJETS 2024-2025

À l'automne 2018, l'APEEE a introduit des « procédures financières pour l'octroi de financements à des projets liés à l'école », une procédure visant à rendre les dépenses de l'APEEE plus structurées et plus ciblées, conformément à des objectifs prédéfinis et approuvés au niveau du conseil d'administration, à créer un processus transparent et équitable et à promouvoir l'égalité d'accès au financement de l'APEEE pour tous les membres de la communauté scolaire. Cette procédure vise principalement à orienter les dépenses des fonds dits « non opérationnels » de l'APEEE, ceux qui proviennent d'activités de collecte de fonds.

La procédure s'articule autour d'appels à projets actifs assortis d'une enveloppe budgétaire fixe. Ces appels permettent à tous les membres de la communauté scolaire de proposer des projets ou des initiatives qui peuvent être évalués par rapport aux objectifs et aux priorités de l'APEEE. La procédure encourage toutes les demandes à être faites à l'aide d'un modèle standard et par le biais d'appels formels. Elle prévoit que le financement soit demandé bien avant le début des projets et, dans la mesure du possible, qu'il soit préalablement approuvé par la direction de l'école ou, à tout le moins, qu'un contact ait été établi. L'APEEE a défini plusieurs objectifs généraux à atteindre grâce au financement de projets et d'initiatives.

Pour l'année scolaire 2024-2025, grâce au succès de la fête de l'école en mai 2023 et aux fonds suffisants collectés pour continuer à financer les projets qui ont été attribués à quatre appels à projets sur une période de deux ans, l'APEEE a lancé un appel à projets pour l'automne 2024 et un appel à projets pour le printemps 2025 , chacun doté d'une enveloppe de 7 000 euros (avec un maximum de 1 500 euros par projet) à allouer aux projets recommandés par son comité et approuvés formellement par le conseil d'administration de l'APEEE à chaque fois.

Après le succès de la fête 2025 et grâce aux fonds restants de la fête précédente, l'APEEE a décidé de lancer une nouvelle période de financement de deux ans, allouant cette fois-ci 8 000 euros par appel à projets.

De plus amples informations sur tous les appels à projets et le financement des projets sont disponibles sur le site web de l'APEEE : http://www.uccleparents.org/apeee/subvention-de-projets/appel-a-propositions-de-projets/?lang=en.

Services gérés par des bénévoles

EURÊKA – SERVICE DES OBJETS TROUVÉS À UCCLE

EURÊKA est un service entièrement géré et organisé par des parents bénévoles. Nous collectons, trions et organisons les vêtements trouvés à l'école.

Chaque jeudi, les bénévoles collectent les objets trouvés dans les 18 points de collecte répartis sur le campus d'Uccle.

Notre objectif principal est de réduire au minimum le nombre d'objets perdus.

Pour y parvenir, nous comptons sur la coopération des parents et des enseignants pour rappeler régulièrement aux enfants de faire attention à leurs affaires. Nous demandons aux parents et aux enseignants d'encourager leurs enfants à se rendre régulièrement à EURÊKA pour rechercher leurs vêtements perdus. Il est évident qu'il est extrêmement utile d'écrire son nom sur ses vêtements et que cette pratique doit toujours être encouragée.

Notre objectif secondaire est d'augmenter le nombre de vêtements réclamés.

L'équipe EURÊKA a continué à utiliser sa page Instagram, où nous avons partagé des informations supplémentaires, des photos et des vidéos. Le nombre de nos abonnés n'a cessé d'augmenter. Vous pouvez nous trouver sur la page « EURÊKA .eeb1 ».

Nous avons également été confrontés à des problèmes de propreté : le problème d'humidité dans notre local n'est pas encore résolu. Les jours de pluie, lorsque le système de chauffage ne fonctionne pas correctement, les vêtements peuvent moisir. Bien que l'école ait apporté son aide l'année dernière, le problème n'est pas encore entièrement résolu.

En attendant, nous avons travaillé à rendre la pièce plus accueillante en ajoutant des décorations.

Chaque mois, nous faisons un inventaire, retirons les vieux vêtements et les donnons à des organisations qui viennent en aide aux personnes dans le besoin, ainsi qu'à diverses communautés religieuses. Nous fournissons également des vêtements à l'infirmerie.

L'une de nos plus grandes réussites a été la réutilisation de t-shirts et de shorts de sport sans étiquette. EURÊKA a vendu une quantité importante de t-shirts, shorts, sweats à capuche, lunettes de natation et bonnets de sport sans étiquette à des prix compris entre 1 et 10 euros.

L'équipe EURÊKA continue de collaborer étroitement avec l'administration de l'APEEE, le secrétariat de l'école primaire et le département « Vie scolaire » de l'école secondaire. Nous leur sommes reconnaissants de leur soutien ! Nous exprimons également notre gratitude à l'équipe de nettoyage qui collecte quotidiennement les vêtements pour nous avec diligence.

Voyons les chiffres !

Au cours de l'année scolaire 2024-2025, EURÊKA a battu le record avec 4 803 articles collectés. En moyenne, 113 articles ont été collectés chaque jour. 1 884 articles ont été rendus à leurs propriétaires, soit près de 40 % des articles réclamés.

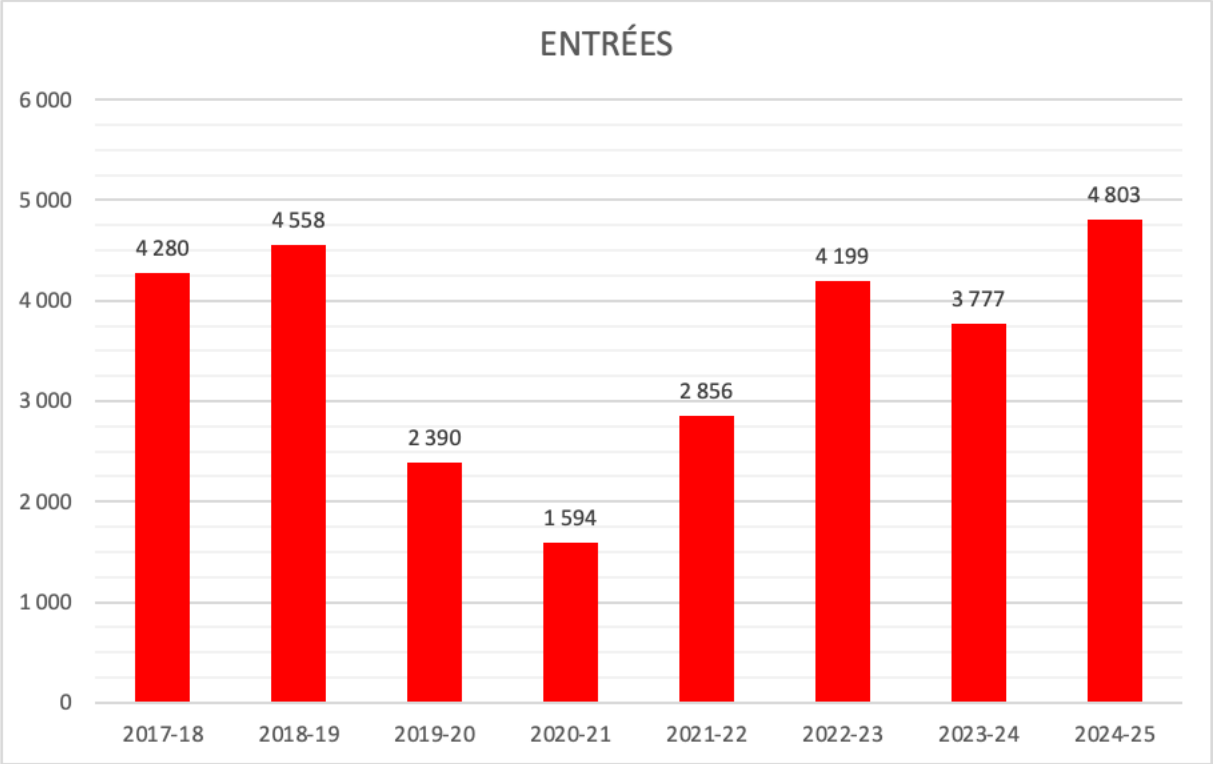

Depuis 2016 (début des statistiques), 32 000 articles ont transité par EURÊKA. 12 766 ont été récupérés par leurs propriétaires. Cela signifie que plus de 19 000 vêtements n'ont jamais été récupérés.

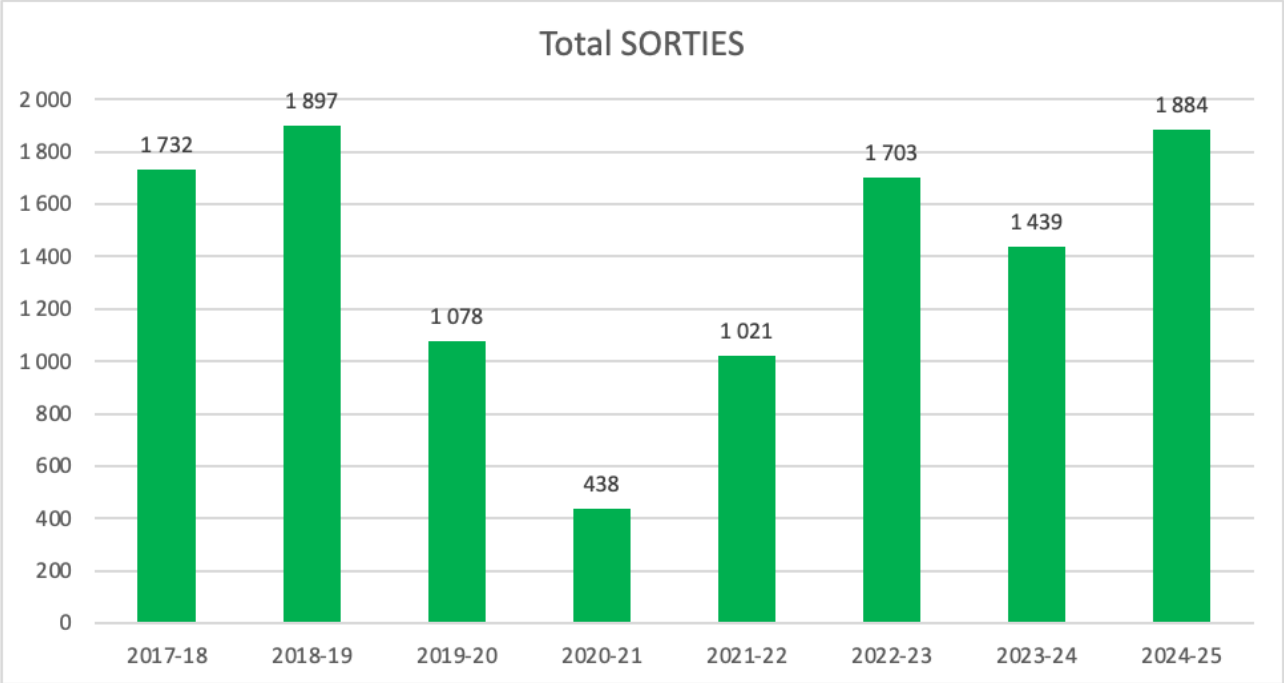

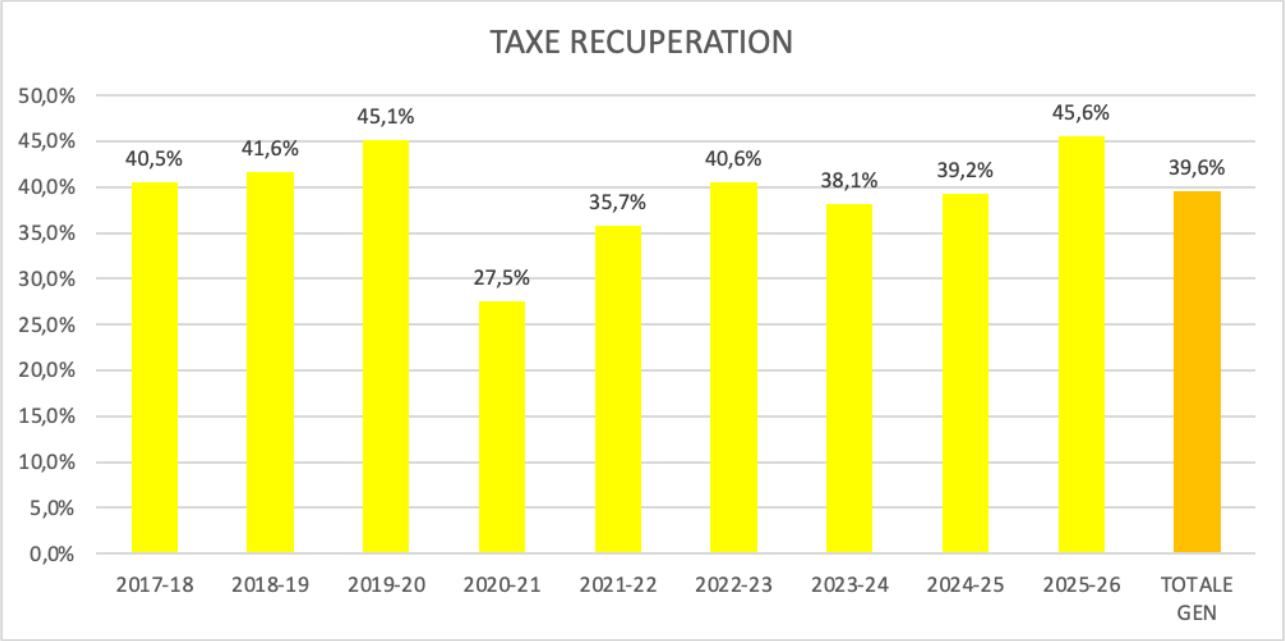

Chaque année, nous devons souligner que juillet est la pire période de l'année. Nous collectons autant d'articles le dernier jour que pendant tout le reste du mois.

Les bénévoles d'EURÊKA doivent également faire face au problème des élèves qui viennent à EURÊKA pour tenter de voler des articles. Certains élèves (principalement du secondaire) viennent à EURÊKA pour faire du « shopping » gratuit. Nous essayons de lutter contre cette tendance et de leur faire comprendre clairement qu'EURÊKA n'est pas un magasin.

Enfin, nous devons aborder une question importante. De nombreux vêtements ne parviennent pas à EURÊKA, et leurs propriétaires viennent nous voir pour les chercher en vain. Il serait intéressant de savoir pourquoi ces vêtements n'arrivent pas à EURÊKA.

À la fin de l'année scolaire 2024/2025, l'ancienne coordinatrice de l'équipe EURÊKA, Mme Imola NEMES, a quitté ses fonctions, son dernier enfant ayant terminé la 7e année. Plusieurs bénévoles ont également quitté Bruxelles. Heureusement, EURÊKA a trouvé en juin une nouvelle coordinatrice pour l'année 2025/26, Mme Laurence AVILA, et un groupe de nouveaux bénévoles a été « recruté » au début de la nouvelle année scolaire. Malgré les plus de 3 000 élèves que compte l'école, le recrutement de nouveaux bénévoles s'est avéré difficile.

L'équipe EURÊKA estime que ce service devrait être professionnalisé et devenir un véritable département scolaire. Une personne devrait être recrutée par l'école pour au moins un emploi rémunéré à temps partiel. EURÊKA ne se contente pas de collecter, de trier les vêtements et d'ouvrir la salle pour aider les enfants à retrouver leurs effets personnels perdus. Une partie importante du travail d'EURÊKA concerne l'aspect administratif, qui comprend la mise à jour de la liste des objets trouvés, la gestion de la boîte mail d'EURÊKA, la réponse aux e-mails des parents, la planification de l'agenda mensuel des bénévoles, la recherche de nouveaux bénévoles, la demande de leurs badges, la prise de contact avec les associations, l'organisation de la livraison des sacs de vêtements donnés et la mise à jour du rapport annuel. Pour l'instant, le coordinateur d'EURÊKA consacre en moyenne 15 heures par semaine à ce travail non rémunéré, ce qui est vraiment beaucoup pour un bénévole.

L'APEEE au-delà de l'école

AUTORITÉ CENTRALE D'INSCRIPTION ET POLITIQUE D'INSCRIPTION 2024-2025

Les délégués des parents des quatre écoles bruxelloises et de Berkendael siègent à l'Autorité centrale d'inscription (ACI) avec d'autres parties prenantes, notamment : les directeurs des écoles bruxelloises, la Commission et une délégation belge. Le secrétaire général préside. Chaque groupe dispose d'une seule voix, le secrétaire général ayant voix prépondérante en cas d'égalité. L'EEBI APEEE est représentée par Blanca BALLESTER MARTINEZ (Uccle) et Laura SERRAO (Berkendael).

Chaque automne, la CEA établit les lignes directrices annuelles en matière d'inscription, qui doivent être approuvées par le Conseil supérieur, puis, en décembre, elle élabore la politique annuelle d'inscription sur la base des lignes directrices approuvées. La CEA contrôle la mise en œuvre de la politique tout au long de l'année, examine les cas particuliers et prend des décisions lorsque le nombre d'élèves dans certaines classes, certains niveaux et certaines sections dépasse les prévisions.

Les Écoles européennes de Bruxelles dans leur ensemble sont confrontées à des défis importants en matière de capacité d'accueil. La population scolaire totale continue d'augmenter : au 15 octobre 2024, les quatre écoles bruxelloises comptaient 14 681 élèves inscrits, contre 14 607 au 16 octobre 2023, soit une augmentation de 74 élèves.

Tous les sites, à l'exception de l'EEB2 – Evere, ont désormais dépassé leur capacité d'accueil théorique. En outre, le nombre de salles de classe disponibles sur chaque site constitue un facteur limitant, la capacité maximale des salles de classe étant déjà atteinte (ou sur le point de l'être) à l'EEB1 – Uccle et Berkendael, à l'EEB2 – Woluwe, à l'EEB3 et à l'EEB4, en particulier dans le cycle secondaire.

Quelle que soit l'organisation des classes, les installations communes, telles que les cours de récréation, les cantines, les gymnases et les laboratoires de sciences, doivent pouvoir accueillir l'ensemble des élèves de chaque école tout en respectant les exigences en matière de sécurité et de sûreté.

De plus, les sites EEB1-Berkendael (BRK) et EEB2-Evere (EVE) sont conçus pour accueillir uniquement les niveaux maternel et primaire, alors que la surpopulation dans le cycle secondaire augmente d'année en année.

Lors de sa réunion des 3-5 décembre 2024, le Conseil supérieur a décidé d'accélérer la consolidation des sections DE, EN, FR et IT et d'avancer le transfert « en bloc » des sections FI, LT, NL, PT et SV, permettant ainsi à l'ensemble du cycle maternel et primaire actuellement situé à l'EEB2-WOL d'être transféré à l'EEB2-EVE dès 2026.

L'objectif principal de la politique d'inscription 2025-2026 était donc d'optimiser l'utilisation des sites BRK et EVE, d'abord en améliorant l'intégration du site BRK au sein de l'EEB1 et du site EVE au sein de l'EEB2 afin de mettre progressivement en œuvre la migration des cycles maternel et primaire de certaines sections linguistiques des sites UCC et WOL vers les sites BRK et EVE ; deuxièmement, d'ajuster progressivement la structure des Écoles européennes de Bruxelles en prévision de l'ouverture future de l'EEB5 afin d'optimiser les capacités d'accueil des infrastructures actuelles, un transfert progressif de certaines sections linguistiques est organisé vers l'un des deux sites EEB1 et EEB2, afin de regrouper les effectifs sur un seul site et d'éviter de les maintenir ouverts sur les deux sites d'une même école.

En septembre 2025, la population des quatre écoles de Bruxelles (six sites) était de 14 657 élèves (soit environ 62 élèves de moins que l'année précédente), tandis que la capacité des quatre écoles,

y compris Berkendael et Evere, était de 13 535 élèves. Ainsi, même avec le tout nouveau site, la capacité d'accueil a été dépassée de plus de 1 000 élèves, les quatre campus principaux étant surchargés, en particulier dans le secondaire. Les Écoles européennes ne sont plus en mesure de garantir une place aux élèves de catégorie I depuis 2015.

En septembre, la population d'Uccle (capacité de 3 102 élèves) était de 3 469 élèves, dépassant les pics des deux années précédentes (3 462 élèves l'année dernière et 3 415 l'année précédente, un record pour les dernières années d'). Le cycle secondaire continue de croître. La répartition actuelle est la suivante :

- 137 élèves en maternelle répartis en 2 niveaux / 9 classes (en légère baisse par rapport aux 139 élèves répartis en 9 classes l'année dernière et aux 160 élèves répartis en 9 classes l'année précédente)
- 750 élèves en primaire répartis en 5 niveaux / 45 classes, dont 2 classes regroupées en sessions EN et IT (en baisse par rapport aux 846 élèves répartis en 46 classes l'année dernière et aux 919 élèves répartis en 47 classes l'année précédente)
- 2582 élèves au secondaire répartis en 7 niveaux / 116 classes (en hausse par rapport aux 2477 élèves répartis en 106 classes l'année dernière et aux 2339 élèves répartis en 100 classes l'année précédente)

L'école compte onze sections et groupes SWALS ; il a été décidé de créer à l'ESB1-Uccle le cycle secondaire pour les sections LV et SK (avril 2023), en commençant par les niveaux S1 et S2, puis S3, tandis que les élèves de ces sections en S4 et au-delà ont pu s'inscrire en tant que SWALS en attendant la mise en place complète de la section linguistique. La structure des sections est restée relativement stable par rapport aux dernières années, à l'exception des sections EN et IT où, à la suite de la consolidation des sections à BKD, les niveaux P1 et P2 et P2 et P3 ont été regroupés verticalement. De plus, la maternelle et la P1 de la section IT ont été définitivement fermées sur ce site. La section FR représente toujours environ 37 % de la population, avec deux classes au niveau primaire et cinq ou six au niveau secondaire (à l'exception de la S7 qui compte quatre classes). Les autres sections comptent en moyenne une classe par niveau au primaire et au secondaire, avec une deuxième classe supplémentaire dans au moins un niveau dans la plupart des sections. De plus, la section PL a des classes doubles à tous les niveaux du secondaire et la section EN a principalement des classes doubles au secondaire, avec une troisième classe supplémentaire qui a dû être créée en S3. Avec l'augmentation des effectifs au secondaire, l'emploi du temps reste un problème et les salles de classe spécialisées, les gymnases, les cantines et les espaces de loisirs sont en nombre insuffisant.

La population de Berkendael (capacité de 977 élèves) s'élève désormais à 966 élèves, contre 987 l'année dernière et 967 l'année précédente. La répartition actuelle est la suivante :

- 172 élèves en maternelle répartis en 2 niveaux / 9 classes (contre 167 élèves dans 10 classes l'année dernière et 185 élèves dans 10 classes l'année précédente)
- 794 élèves au primaire répartis en 5 niveaux / 47 classes (contre 820 élèves dans 49 classes l'année dernière et 782 élèves dans 48 classes l'année précédente)

Le campus compte sept sections et un groupe dit « satellite ». L'école se développe à partir de la base et, depuis 2024, toutes les sections/groupes s'étendent jusqu'à la P5. 32 % de la population est FR, un chiffre presque stable par rapport aux 31 % de l'année dernière et aux 34 % de l'année précédente. La section FR compte deux classes en maternelle et à tous les niveaux du primaire, à l'exception du P5 qui en compte trois ; les autres sections et groupes ont une seule classe par niveau, à l'exception de l'EL, qui compte deux classes en maternelle et en P4. Les sections LV et SK sont restées petites et ont regroupé les classes par niveau, tout comme la section DE où, à la suite de la consolidation de la section à l'UCC, les P1 et P2 et les P3 et P4 sont regroupées par

niveau. Bien que la capacité d'accueil de Berkendael soit de 977 élèves, cela ne tient pas compte de la taille des groupes de classe, de l'utilisation et de la capacité des salles de classe. En fait, il ne reste pratiquement plus de salles de classe et beaucoup d'entre elles ne peuvent accueillir que de petits groupes. La plupart des salles de classe sont également utilisées pour la garderie après l'école, ce qui complique encore la situation.

Cette année, 191 élèves ont quitté Berkendael P5 pour rejoindre S1 sur d'autres campus. Les élèves de Berkendael FR, EN, ES, DE, LV, IT et SK sont considérés comme « glissement » (c'est-à-dire déjà inscrits) à l'école secondaire d'Uccle, et les élèves de ces classes ont donc la garantie d'une place à Uccle ; 163 élèves sur 175 (93 %) ont profité de cette garantie, contre 132 sur 142 (92 %) l'année dernière et 86 sur 91 (94 %) l'année précédente. Il en va de même pour les 14 élèves qui ont quitté P5 EL pour poursuivre leurs études à S1 à l'école EEB3. Tous les élèves inscrits à Berkendael jusqu'en septembre 2020 conservent également le droit de demander leur transfert vers un autre campus, avec priorité sur les nouveaux inscrits ; 12 élèves des sections FR, EN, ES et DE ont choisi de le faire (2 vers Woluwé, 10 vers Ixelles). 6 élèves plus jeunes ont également été transférés de Berkendael vers d'autres écoles avec leurs frères et sœurs de S1. En application stricte de la politique d'inscription, 7 demandes d' s de transfert pour un frère ou une sœur d'un élève de P5 EL ont été refusées, car il n'y avait pas de place disponible au niveau demandé à l'EEB3, ce qui a conduit un ou plusieurs frères et sœurs à être scolarisés dans les classes satellites EL du site EEB1-BRK, et les autres frères et sœurs à être scolarisés à l'EEB3. Conformément aux règles révisées sur la protection des frères et sœurs, qui sont désormais assouplies entre deux campus d'une même école, il n'a pas été autorisé de transférer des frères et sœurs de Berkendael à Uccle. Enfin, la possibilité de transferts volontaires sans justification particulière a été prévue entre les campus afin d'accélérer la consolidation des sections linguistiques dans l'un des deux campus : des sections linguistiques EN et IT du site EEBI - Uccle vers Berkendael, de la section linguistique DE du site EEBI - Berkendael vers le site d'Uccle, et de toutes les écoles vers le site d'Evere. Deux élèves ont été transférés de Berkendael (section DE) à Uccle et trois élèves ont été transférés du site d'Uccle au site de Berkendael (sections IT et EN) et un élève de BRK à EVE (section EN).

Points d'intérêt

- On constate une augmentation significative du nombre de demandes refusées ou retirées au cours des dernières années. De 808 demandes en 2023-2024, on passe à 924 demandes en 2024-2025, puis à 1002 demandes en 2025-2026. Le taux d'acceptation de l'EEB1 UCC et du BRK reste assez élevé, avec respectivement 83,62 % et 80,94 % de places acceptées, passant à 89,68 % et 90,91 % respectivement lorsque l'école/le site était indiqué comme premier choix.
- Le cycle secondaire des sections linguistiques LV et SK sera hébergé à l'École européenne Bruxelles I - site d'Uccle, à partir de 2024-2025 avec les niveaux S1 et S2. Les élèves de P5 de ces sections inscrits à l'École européenne Bruxelles I - site de Berkendael pourront poursuivre leur scolarité à l'École européenne Bruxelles I - site d'Uccle sans avoir à introduire de demande de transfert. En outre, les élèves SWALS LV et SK seront accueillis à l'École européenne Bruxelles I - site d'Uccle dans des classes qui ne sont pas encore ouvertes dans les sections linguistiques concernées. 5. La section linguistique SL sera temporairement hébergée à l'École européenne Bruxelles I - site d'Uccle jusqu'à l'ouverture de la cinquième école, date à laquelle la section sera transférée à l'École européenne Bruxelles I - site de Berkendael.
- Cinq demandes ont été soumises conformément aux décisions du Conseil des gouverneurs du 28 juin 2022 et des 3, 4 et 5 décembre 2024 concernant les enfants ukrainiens déplacés. Deux demandes ne remplissaient toutefois pas les conditions énoncées dans la décision et ont donc été classées dans la catégorie 3 et rejetées.

- Conformément aux décisions les plus récentes sur la révision du concept de fratrie (décision 23/11) et sur la demande de transfert d'un élève de P3 de l'EEB1 à l'EEB3 EL (décision 24/12) la Commission des recours des Écoles européennes a confirmé la légalité du concept de « classes satellites » conformément à la politique d'inscription applicable aux demandes d'inscription conjointes et aux transferts fondés sur le regroupement des frères et sœurs dans la section linguistique EL. La chambre des recours, réunie en séance plénière, a décidé que (1) les frères et sœurs inscrits dans les cycles primaire et secondaire peuvent être séparés sur deux sites différents ; et (2) le transfert des élèves demandant le regroupement de frères et sœurs peut être refusé ; dans les deux cas, lorsqu'il n'y a plus de place disponible dans le niveau demandé (décisions 25/18 et 25/20).
- Il subsistait encore certains problèmes avec les familles de catégorie I qui n'avaient pas présenté de demande lors de la phase I, ce qui a donné lieu à un certain nombre de demandes pour cause de force majeure lors de la phase II.

INTERPARENTS ET LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

INTERPARENTS (IP) est la fédération des treize associations de parents d'élèves des Écoles européennes qui représente les parents au sein du Conseil supérieur et de ses organes subsidiaires. Chaque association de parents d'élèves élit une équipe de délégués à l'IP. Notre équipe pour 2024-2025 était composée de : Sigfrido RAMÍREZ PÉREZ, Noémie BEIGBEDER, Aleyda HERNANDEZ LAVIADES et Gladys EVANGELISTA. Sven MATZKE, Margarita SAVOVA et Monika VELIKONJA ont contribué au nom de l'APEEE sur des questions spécifiques.

Questions associatives

L'IP a tenu son assemblée générale annuelle (AGA) le 11 février 2025 et a pris des décisions sur les questions suivantes : comptes et décharge budgétaire 2024, cotisations annuelles, règles de remboursement pour la participation aux réunions officielles, utilisation de MS Office, budget et mandats 2025.

En plus de l'AGA, en raison de la loi luxembourgeoise sur les associations, l'IP a dû mettre à jour ses statuts, qui ont été adoptés lors d'une assemblée générale extraordinaire le 28 août 2025.

Au cours des débats qui ont conduit à cette mise à jour des statuts, il a été suggéré de profiter de l'occasion pour augmenter le seuil maximal prévu par les statuts pour contribuer au fonctionnement d'INTERPARENTS, le faisant passer de 2 EUR à 5 EUR. Bruxelles 1 s'est opposé à ce qu'une telle décision soit incluse dans la modification des statuts, au motif que ces modifications avaient initialement pour but d'adapter les statuts à un nouveau code luxembourgeois des associations et ne devaient pas donner lieu à une discussion approfondie qui nécessiterait une consultation plus large et une réunion en dehors des vacances d'été afin d'aborder tous les aspects importants. Le bureau des IP a retiré cette proposition à la demande de notre APEEE. Cependant, il est ressorti clairement de la précédente AGA que l'IPs a besoin d'une augmentation de son financement afin de pouvoir non seulement mettre à jour son site web, mais aussi assurer un suivi plus professionnel et plus solide des travaux au niveau du système. L'asymétrie des moyens est évidente lorsque l'IPs doit discuter avec des administrations nationales et des OSG à part entière alors qu'elle ne dispose même pas d'un seul soutien administratif. Par conséquent, la question d'une augmentation des frais à hauteur de 2 euros par élève est susceptible d'être mise en avant, d'autant plus que toutes les écoles bruxelloises sont les plus nombreuses et ont convenu qu'elles devaient contribuer davantage à cette augmentation du budget afin d'accroître la capacité des IP. Par conséquent, en tant qu'école la plus peuplée du système (4 434 élèves), notre APEEE pourrait être obligée de faire un effort financier si une décision en ce sens est prise lors de la prochaine AGA de février 2026, où une décision peut être prise à la majorité simple.

Questions relatives aux Écoles européennes

Des réunions internes des PE ont été organisées en présentiel, à distance et sous forme hybride. Les PE se sont réunis en octobre 2024 et février 2025 pour préparer les réunions du Comité mixte de l'enseignement (CME), et en novembre 2024 et avril 2025 pour préparer les réunions du Conseil supérieur.

En 2024-2025, certains des sujets abordés ont notamment porté sur :

Gouvernance

- Le plan d'action (PA) de l'OSG à la suite de la résolution du Parlement européen du 12 septembre 2023 sur le système des écoles européennes : état des lieux, défis et perspectives. Les thèmes inclus dans le PA et particulièrement débattus, entre autres, étaient

les suivants :
  - La finalisation de la « mission et vision » de l'École européenne
  - La création d'un médiateur

- La poursuite des travaux visant à améliorer la qualité du processus d'accréditation et d'audit des écoles européennes accréditées
- La relance du groupe de travail des élèves au niveau central
- Rapport d'audit de l'IAS sur la gouvernance

Activités pédagogiques et éducatives

- Questions liées aux programmes scolaires, telles que les préoccupations des enseignants concernant le programme de sciences, technologie et société pour les élèves de S6-S7, y compris la mise à jour de plusieurs programmes tels que les mathématiques au primaire, l'économie en S6-S7 ou les différents programmes de L1 pour le primaire et le secondaire. Centralisation de la production Intermath
- Première année de mise en œuvre des voyages scolaires organisés dans le cadre de l'appel d'offres conjoint. Échanges de premières impressions. Éducation au développement durable
- Proposition de mise à jour des normes d'enseignement
- Mise à jour des lignes directrices pour l'évaluation primaire
- Intégration de la langue catalane dans l'ONLPISA pour les écoles Phase 2 : mise en œuvre des plans d'action spécifiques à chaque école
- Mise en œuvre des décisions du conseil d'administration relatives aux changements curriculaires

BAC et système d'évaluation

- Soutien aux élèves et aux parents sur les questions liées au BAC
- L'IP a fait part de ses vives préoccupations concernant le manque d'harmonisation et la divergence de plusieurs points dans les résultats (transversaux, entre les écoles), a noté des baisses alarmantes dans les matières STEM et a appelé à une enquête systématique lorsque les taux d'échec dépassent 25 %.
- Dispositions pour la mise en œuvre du règlement du baccalauréat européen (applicable à la session du baccalauréat européen de 2025)
- Mémorandum sur l'organisation de la session 2025 du baccalauréat européen
- Assurance qualité des épreuves écrites du baccalauréat européen 2025
- Évaluation sommative de la 4e à la 6e année dans les écoles européennes : dispositions pédagogiques et organisationnelles
- Suspension des cours pendant les épreuves orales du baccalauréat et organisation d'activités de remplacement
- Tableaux d'équivalence discriminatoires traduisant les résultats du baccalauréat pour l'admission à l'université dans les systèmes nationaux.
- Structure harmonisée des épreuves écrites et orales pour l'examen approfondi L1 du baccalauréat européen

Soutien à l'éducation

- Prestation d'un soutien éducatif et d'une éducation inclusive dans les écoles européennes – Clarifications et modifications du document de procédure.

- Organisation des classes comprenant des élèves bénéficiant d'un soutien intensif A
- Mise en œuvre des recommandations restantes du rapport d'évaluation du soutien éducatif et mise en œuvre du plan d'action Soutien éducatif et éducation inclusive
- Analyse par la commission budgétaire de la situation globale des classes/groupes comprenant des élèves bénéficiant d'un soutien intensif A (ISA) dans les écoles européennes

Finances et administration

- Frais de catégorie III et règles d'admission
- Budget 2025 Renforcer l'attractivité du système des écoles européennes pour le personnel enseignant. Mise à jour des conditions de travail des LRT.
- Cadre de carrière des enseignants : rapport du groupe de travail
- Cadre pour le bien-être des enseignants
- Révision du règlement financier
- Révision du règlement d'application relatif à la nomination et à l'évaluation des directeurs et directeurs adjoints des écoles européennes
- Modifications du règlement applicable aux membres du personnel détaché des Écoles européennes

Participation de nos délégués aux groupes de travail

- Noémie BEIGBEDER a représenté INTERPARENTS au sein du groupe de travail « Suspension des cours pendant les épreuves orales du baccalauréat et organisation d'activités de remplacement ».
- Sigfrido RAMIREZ a représenté INTERPARENTS au sein du groupe de travail juridique de l'OSGE
- Aleyda HERNANDEZ a représenté INTERPARENTS au sein du groupe de travail de l'OSGE sur le bien-être des élèves
- Monika VELIKONJA (WSI et autres questions) et Sven MATZKE (soutien éducatif) ont participé activement à différents niveaux

COMITÉ DIRECTEUR DE BRUXELLES ET COOPÉRATION AVEC D'AUTRES APEEES À BRUXELLES

Surpopulation et future structure linguistique des Écoles européennes à Bruxelles

En décembre 2022, le Conseil supérieur des écoles européennes a adopté une réforme globale de la structure linguistique des écoles européennes à Bruxelles, qui entrera en vigueur à partir de l'année scolaire 2023-2024. Pour notre école, cela signifie qu'à partir de septembre 2023, nous procéderons à une suppression progressive des sections entre les sites, les sections IT et EN étant regroupées à Berkendael, la section DE à UCCLE, tandis que les sections FR et ES resteront sur les deux sites.

Nous nous réjouissons qu'à partir de septembre 2023, les élèves lettons et slovaques puissent rejoindre l'EEBI Secondary en tant que SWALS. Lors de la réunion du Conseil supérieur en avril 2023, il a été décidé que les sections LV et SK seraient ouvertes à l'EEBI pour les élèves de S1 et S2 en septembre 2024. L'ouverture de ces sections a effectivement eu lieu lors de cérémonies respectives en 2024, en présence des autorités invitées, des familles concernées et des enfants inscrits dans ces nouvelles sections. En décembre 2023, le Conseil supérieur a approuvé l'ouverture d'une section slovène à partir des niveaux N1 et N2, qui a été temporairement placée sur le site d'Uccle, au lieu du site de Berkendael comme prévu initialement, mais qui sera transférée « en bloc » à Berkendael dès l'ouverture de la5eécole. En décembre 2023, le Conseil supérieur a également approuvé les « Directives pour les inscriptions pour l'année scolaire 2024/2025 ».

Depuis le début du processus, l'APEEE a fait part des préoccupations des parents concernant la réforme, soulignant qu'elle était disproportionnée compte tenu de son impact considérable sur les élèves et les familles, alors que les avantages spécifiques de cette réforme pour l'EEBI, notamment en termes de réduction de la surpopulation, restent flous.

En effet, la surpopulation reste un problème chronique dans notre école malgré la décision prise en décembre 2022 par le Conseil supérieur. Bien que l'annonce en avril 2024 de l'ouverture de la 5e École européenne de Bruxelles (d'une capacité de 3 000 élèves) en 2030 à Neder-Over-Heembeek, au lieu de 2028 comme initialement prévu par les autorités belges en mai 2022, soit bien sûr la bienvenue, il est clair qu'à cette date, les écoles bruxelloises devraient accueillir 5 600 élèves de plus que leur capacité d'accueil.

De plus, nous aurions préféré que les détails concernant la répartition des sections linguistiques entre nos deux sites soient laissés à la décision du conseil d'administration, qui connaît le mieux la situation de l'école, plutôt que d'être décidés par les instances supérieures, au niveau du système, sans évaluation d'impact appropriée.

Le Comité directeur élargi de Bruxelles (ESCB) rassemble toutes les parties prenantes des écoles européennes et les quatre APEEE de Bruxelles sont associées à cette réunion. Au cours de l'année dernière, quatre réunions de ce comité directeur ont eu lieu, le Conseil supérieur ayant chargé le Comité directeur de Bruxelles de suivre la mise en œuvre des décisions du Conseil supérieur et de présenter un rapport complet en décembre 2024. Ces quatre réunions étaient nécessaires depuis que la Belgique avait annoncé un retard d'au moins deux ans dans la livraison de la nouvelle école. Il n'y a pas eu d'autre réunion de l'ESCB avant novembre 2025, date à laquelle les APEEE ont demandé une réunion afin d'obtenir des éclaircissements sur l'avancement de la planification des travaux à Woluwe-Evere et dans la5^eécole.

L'ESCB s'est réuni pour discuter des propositions visant à remédier à la surpopulation et à réduire les risques qui y sont associés, en particulier avec la confirmation de la future structure de l'École européenne de Bruxelles (5 écoles de s avec 7 sites, dont seulement 2 écoles avec 2 sites (Bruxelles I (Uccle-Berkendael) et Bruxelles 2 (Woluwe et Evere). Cette question était pertinente car, en avril 2024, la décision du Conseil des ministres belge prévoyait également le lancement d'une étude de faisabilité visant à augmenter la capacité de Woluwe de 200 places pour les élèves du secondaire, dans le but de spécialiser Woluwe dans l'enseignement secondaire et Evere dans l'enseignement maternel et primaire. À cet égard, notre école se distingue, car Uccle accueille tous les cycles sur le même site, tandis que Berkendael n'accueille que des élèves de maternelle et de primaire.

La plupart des discussions ont porté sur la question de savoir si le retard de deux ans pris par la nouvelle école nécessitait ou non une accélération et un transfert total des élèves de maternelle et primaire de Woluwe vers Evere, où il y a entre 690 et 729 places inoccupées sur un total de 1 500, ce qui, selon la Belgique, indique qu'il y a de l'espace disponible dans l'un des sites du système, ce qui permettrait de réduire la surpopulation. La conclusion principale était que, contrairement à Berkendael, qui est devenu un site permanent des Écoles européennes, le statut juridique d'Evere est précaire, car sa pérennité ne peut être garantie de la même manière après 2037. Les raisons sont liées aux décisions d'urbanisme de cette zone, mais tous ont convenu que, dans ce cas, le gouvernement belge devait garantir un site alternatif à une distance similaire pour 1 500 élèves. Les autorités belges ont écrit à la Commission européenne en juin 2024 pour confirmer leur engagement politique à garantir Evere jusqu'à cette date, mais elles n'étaient à ce stade pas en mesure de garantir son irréversibilité juridique. En bref, le déménagement des familles à Woluwe pourrait ne pas être définitif.

Cela a créé un antagonisme au sein de l'APEEE directement concernée qui, pour des raisons évidentes, ne voit pas l'intérêt d'accélérer un déménagement qui pourrait la priver d'un lieu définitif, même si ses élèves du secondaire bénéficieraient d'un campus moins surpeuplé et que le campus potentiellement agrandi de Woluwe pourrait réduire la pression démographique dans d'autres écoles.

Notre école n'a été que très indirectement concernée par ce débat, car le site de Berkendael a atteint sa capacité maximale et il n'y aurait pas de places supplémentaires pour une consolidation plus rapide avant que les « classes satellites » EL ne soient transférées en dehors de l'école en 2030. C'est pourquoi notre APEEE a demandé aux représentants de la section EL de se mettre directement en relation avec le Secrétariat général pour tout ce qui concerne l'avenir de l'école, car toute décision relative à la 5e école aurait des répercussions sur les futurs parents de cette section, qui constitueraient la base de la future APEEE de la nouvelle école.

Au cours de ces réunions, nous avons essayé de nous coordonner et de travailler avec les autres APEEE afin d'adopter une position commune lorsque cela était possible, tout en gardant à l'esprit la pression croissante qui pèse sur nos classes secondaires aujourd'hui et à l'avenir. Le Conseil supérieur a finalement décidé en décembre 2024 d'approuver le transfert en bloc à Evere de toutes les classes maternelles et primaires de Woluwe. INTERPARENTS a estimé que toute décision concernant cette école devait d'abord être prise par le conseil d'administration de cette école et que, si cela n'était pas possible, une solution alternative à la surpopulation devait être étudiée avec les autorités belges, qui sont, en fin de compte, le pays d'accueil et bénéficient des avantages liés à l'accueil des institutions européennes et de leurs employés. Ces réunions ont également fait l'objet de controverses, car elles ont également réuni des représentants du comité du personnel et des futurs parents qui ont actuellement leurs enfants en crèche, indiquant clairement que le rejet des parents de catégorie I ne peut constituer une alternative, pas plus que le versement d'allocations scolaires aux parents disposés à quitter le système scolaire européen afin d'alléger la pression. Les directeurs ont généralement souligné leur inquiétude quant à l'impact de la surpopulation sur le bien-être du personnel et des élèves, au point qu'à un moment donné, ils pourraient également mettre un

terme à cette situation, car ils sont légalement responsables de la sécurité et de la sûreté des personnes sur place. La Commission européenne a décidé de prendre des mesures unilatérales pour alléger la pression en signant un accord avec la seule école agréée de Waterloo (Argenteuil) afin de réserver un certain nombre de places dans cette école privée aux parents de catégorie 1.

Compte tenu de la formation d'un nouveau gouvernement fédéral en Belgique et de l'élection d'une nouvelle Commission européenne avec un nouveau commissaire chargé des écoles européennes, les autorités belges ont fourni très peu d'informations sur l'évolution de la situation. e évolution notable pendant cette période a été la décision de la Commission des plaintes de rejeter la demande des familles de notre école d'accepter le transfert automatique des frères et sœurs de la maternelle et du primaire des classes satellites EL de Berkendael vers Bruxelles 3 (Ixelles), qui abrite la seule section secondaire EL. Cette décision a été prise en raison de l'existence d'espaces disponibles à Ixelles, en violation du principe de fratrie, au motif qu'il s'agit d'une classe satellite qui rejoindra à terme la nouvelle école, dont la construction ne débutera qu'en juin 2028 et dont l'achèvement est prévu au plus tôt en septembre 2030.

C'est sous la pression de l'APEEE de Woluwe que le comité directeur s'est réuni à nouveau le 21 novembre 2025. Cette pression comprenait l'élaboration par l'APEEE Bruxelles 2 d'un rapport juridique sur le statut non définitif du site d'Evere afin de préciser qu'il existe des possibilités que l'école soit transférée vers un autre site et qu'elle est en attente du renouvellement de son permis actuel, valable jusqu'en mars 2027 et qui aurait une validité de 6 ans (2033), date à laquelle il pourra être renouvelé jusqu'en mars 2037 (et ensuite tous les deux ans seulement). Cette récente réunion a permis de recueillir des informations auprès de l'institution clé dont dépend l'ensemble du projet : la Régie des Bâtiments du gouvernement fédéral belge. Celle-ci supervise les travaux publics tant à Bruxelles 2 que dans la nouvelle école et est la seule à pouvoir fournir des indications sur les délais théoriques pour la fin des travaux publics nécessaires. Le plus important est qu'il sera possible d'avoir suffisamment de classes à Evere pour le déménagement prévu sur le site d'ici septembre 2026. Cependant, l'adaptation prévue du site de l'école primaire de Woluwe ne serait achevée qu'en juillet 2028 et un nouveau bâtiment avec de nouvelles classes ne serait achevé qu'en juillet 2029. Tout cela nécessite l'approbation d'un investissement de 12 millions d'euros que le Conseil fédéral des ministres n'a pas encore approuvé et, par conséquent, il n'est pas probable d'envisager qu'il y ait à court terme un espace disponible suffisant pour accueillir des élèves supplémentaires dans le secondaire à Woluwe. Le problème réside dans le fait que les projections de la population scolaire par cycle indiquent une tendance à une augmentation constante du nombre d'élèves du secondaire de 250 par an (9 223 en 2025) et une baisse de 200 élèves dans le maternel et le primaire (5 425 en 2025), sachant que la surpopulation totale en 2025 sera de 1 115 élèves (369 à Uccle, Berkendael ayant atteint sa capacité maximale) alors que la capacité théorique des quatre écoles est de 13 533 élèves. Par conséquent, le nombre total (14 648) d'élèves dans les écoles bruxelloises est resté stable, mais les tendances opposées de la maternelle-primaire et du secondaire rendent très probable que les effets négatifs de la surpopulation sur le plan organisationnel s'accentuent encore davantage, car les élèves du secondaire ont besoin de plus d'installations et d'espaces dédiés (en particulier des laboratoires) que ceux de la maternelle-primaire, ce qui rend la situation assez compliquée à gérer jusqu'en septembre 2029 au moins.

Les comptes de l'APEEE

RAPPORT DU TRÉSORIER

Rapport du trésorier sur les états financiers pour l'année 2024/25 et le projet de budget 2025/26

Exécution du budget pour l'année 2024/25 (au 31/08/2025)

Recettes pour l'année 2024/25

D'après la clôture des comptes effectuée par notre expert-comptable M. Benoît Goret, notre association a enregistré un total de recettes de 148 550 EUR, reflétant l'augmentation des cotisations à 55 EUR. Ce montant est supérieur de 2 100 EUR aux recettes des années précédentes et assure pour l'instant la stabilité financière de l'association.

Dépenses pour l'année 2024/25

Les frais de personnel (salaires et charges) se sont élevés à 130 949 EUR, soit environ 600 EUR de plus que prévu. Cela s'explique principalement par l'indexation des salaires, dont le pourcentage exact n'était pas encore connu au moment de l'établissement du budget.

Les frais de fonctionnement se sont élevés à 12 544 EUR, soit moins que prévu (15 790 EUR budgétés). Cela s'explique par le retard pris dans les coûts de développement et de maintenance informatiques (nouveau site web) et par la réduction des frais administratifs, par exemple les frais de bureau.

Les coûts totaux (y compris l'amortissement et les autres charges financières) se sont élevés à 149 122 EUR.

En conséquence, les comptes de l'APEEE affichent un bénéfice de -25 EUR pour 2024/25.

Projets

Tous les fonds alloués aux projets entre 2023 et 2025 proviennent des bénéfices réalisés lors de la Fête 2023 (29 188 EUR ont été engagés sur les 33 257 EUR disponibles à ce jour). La Fête de mai 2025 a généré un bénéfice net de 33 040 EUR pour notre association. Comme lors des éditions précédentes, ce montant n'est pas intégré au budget normal (opérationnel) de l'association, mais traité séparément et utilisé pour financer des projets à partir de cette année avec l'appel à projets d'automne 2025, qui marque le début de 4 appels à projets sur les deux prochaines années, avec un financement de 8 000 EUR alloué par appel.

Pour la période 2024-2025 :

- Dans le cadre de l'appel à projets de l'automne 2024, 7 000 euros ont été attribués, dont 4 269,17 euros ont déjà été remboursés aux coordinateurs de projet.
- Appel de printemps 2025 : montant total attribué 6 100 EUR ; aucune demande de remboursement n'avait été introduite au moment de la rédaction du présent rapport.

Bilan au 31 août 2024

L'association disposait d'un total de 289 930 euros sur les comptes suivants :

- Compte bancaire ING : 151 200 EUR
- Compte d'épargne ING : 122 966 EUR
- Compte Berkendael fête : 14 892 EUR
- Espèces : 872 EUR

L'APEEE détenait également 9 563 EUR appartenant au Comité des élèves, qui sont conservés sur le compte du CdE.

Budget proposé pour 2025/26

Le budget proposé pour la prochaine année scolaire a été établi sur la base du budget de l'année précédente, en tenant compte de l'impact de l'inflation, des augmentations de coûts prévisibles et de l'indexation obligatoire des salaires.

Recettes

Cotisations : le budget actuel est basé sur une estimation de 2 700 familles payant la cotisation annuelle de 55 EUR. Cela devrait générer 148 500 EUR de recettes.

Comme mentionné ci-dessus, l'association se trouve dans une situation financière stable, étant donné que les pertes prévues peuvent être couvertes par les économies réalisées.

Dépenses

Frais de personnel : le secrétariat de l'APEEE est composé de deux collègues à temps partiel, Guendalina et Selena, qui assurent le bon fonctionnement de notre association, restent en contact avec les familles pour toutes leurs questions et assurent la liaison avec les services de l'APEEE lorsque cela est nécessaire.

Les frais de personnel annuels pour 2025/26 sont estimés à 99 308 euros, auxquels s'ajoutent 29 957 euros pour les charges sociales, les assurances et autres frais à la charge de l'employeur.

Les frais de fonctionnement seront nettement plus élevés qu'en 24/25 et devraient atteindre 28 515 euros. Cette augmentation est prévue au titre des cotisations des membres d'INTERPARENTS, de la maintenance informatique, des frais de représentation et de la formation.

Projets

Les nouveaux appels à projets seront financés par les bénéfices de la fête de 2025 ; ils ne font donc pas partie du budget.

En 25/26, le conseil d'administration a alloué 8 000 EUR à l'appel à projets de l'automne 2025 (déjà lancé) et 8 000 EUR supplémentaires à l'appel à projets du printemps 2026. Un montant supplémentaire de 8 000 EUR a été voté pour l'appel à projets de l'automne 2026.

Fonds de solidarité

La contribution habituelle au Fonds de solidarité (1 000 euros) sera allouée dans le budget. Heureusement, aucun appel n'a encore été lancé pour ce fonds.

Amortissement

L'amortissement, en tant que poste de dépense du budget, est estimé à 3 210 euros pour les actifs incorporels et corporels de l'APEEE. Il est toutefois important de noter que l'amortissement n'entraîne pas de flux de trésorerie réel (les dépenses ont déjà été engagées lors de l'acquisition des actifs).

Résultats opérationnels

Le budget proposé devrait entraîner un déficit de 13 717 EUR.

	Budget 2022/2023	Réel 2022/2023	Budget 2023/2024	Réel 2023/2024	Budget 2024/2025	Réel 2024/2025	Budget 2025/2026
CHARGES							
Maintenance informatique	2 000	3 648	9 500	2 968	2 000	223	6000
Frais téléphone / internet	2 000	398	408	156	450	0	450
Fournitures de bureau / Poste	1 100	1 413	250	250	250	553	600
Abonnements en ligne de bureau	0	0	1 250	2 025	2 050	1 546	1 600
Cotisations + frais INTERPARENTS	1 260	1 680	1 680	1 953	1 680	1 680	9 000
Honoraires avocats/comptables/autres	12 500	15 750	11 896	23 833	4 500	3 933	4 000
Honoraires Secrétariat social	1 400	1 370	1 400	1 319	1 400	1 736	1 800
Formations, séminaires	500	0	0	0	0	0	500
Publications légales	150	140	150	157	160	163	165
Frais de déplacements	0	0	0	0	0		
Dons, cadeaux	1 500	109	500	736	500	693	700
Réceptions	2 000	1 846	2 000	1 327	1 800	2 016	2 700
Fonds de solidarité	1 000	0	0	0	1 000	0	1 000
TOTAL BIENS ET SERVICES	**25 910**	**26 354**	**29 034**	**34 725**	**15 790**	**12 544**	**28 515**
Rémunérations	120 000	93 988	89 450	99 203	96 769	97 361	99 308
Déplacements	250	42	45	20	17	26	30
Différences provision pécules vacances	3 500	1 183	6 331	1 022	1 200	540	700
Charges patronales	35 000	17 370	22 750	22 759	21 000	23 073	23 920
Assurances accidents du travail / RC	1 400	2 204	1 600	1 189	1 200	317	1 200
Services médicaux	400	319	330	223	250	282	282
Chèques repas	2 700	2 287	1 830	1 562	1 965	1 779	1 900
Frais propres à l'employeur	210	224	210	210	6 263	7 570	1 925

Autres frais de personnel	0	0	0	0	0		
RÉMUNÉRATIONS ET CHARGES TOTALES	**163 460**	**117 617**	**122 546**	**126 188**	**128 664**	**130 949**	**129 265**
Dotations amort. Immo. Incorporelles	5 975	5 975	3 300	5 660	3 521	3 211	2 597
Dotations amort. Immo. Corporelles	3 373	3 603	1 420	1 416	438	438	0
TOTAL DES AMORTISSEMENTS	**9 348**	**9 578**	**4 720**	**7 076**	**3 959**	**3 648**	**2 597**
TVA non déductible sur honoraires	2 625	3 308	2 500	4 940	945	1 980	840
TOTAL AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	**2 625**	**3 308**	**2 500**	**4 940**	**945**	**1 980**	**840**
Intérêts et frais de retard et amendes	0	0	0	0	0	0	0
Frais bancaires	1 000	841	0	519	600	550	1 300
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	**1 000**	**841**	**0**	**519**	**600**	**550**	**1 300**
Charges non récurrentes	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL DES CHARGES NON RÉCURRENTES	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Impôts	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL IMPOTS	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
TOTAL DES CHARGES	**202 343**	**157 698**	**158 800**	**173 448**	**149 958**	**149 671**	**162 517**
PRODUITS							
Cotisations	130 500	129 782	145 750	146 381	146 850	148 550	148 550

Autres recettes	18 800	606	500	0	0	260	300
TOTAL DES VENTES	**149 300**	**130 388**	**146 250**	**146 381**	**146 850**	**148 810**	**148 800**
Exonération précompte professionnel	50	38	50	0	0	0	0
TOTAL AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	**50**	**38**	**50**	**0**	**0**	**0**	**0**
Intérêts reçus	0	534	0	0	0	0	0
Différences de paiement	0	10	0	5	0	0	0
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	**0**	**543**	**0**	**5**	**0**	**886**	**0**
Produits non récurrents	0	5 903	0	0	0	0	0
TOTAL DES PRODUITS NON RÉCURRENTS	**0**	**5 903**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
TOTAL DES PRODUITS	**149 350**	**136 873**	**146 300**	**146 386**	**146 850**	**149 696**	**148 800**
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	**-52 993**	**-20 825**	**-12 500**	**-27 062**	**-3 108**	**25**	**-13 717**

APEEE
Schola Europæa – Bruxelles 1

Parents'Association
of the European School Brussels 1
Uccle | Berkendael

www.uccleparents.org

www.facebook.com/
apeee.eeb1